



ENDA MAGHREB
Environnement, Développement et Action au Maghreb

Guide de Financement

Enda Maghreb
Mars 2001

Responsable de la publication : Dr Magdi IBRAHIM, Coordinateur des Programmes, ENDA Maghreb

Coordination : M. Samuel WATCHUENG, Chargé des Programmes Urbains, ENDA Maghreb

Réalisé par : Mme Imane BENAZIZ, Mlle Anne-Laure JUBERT, M. Lilian PIOCH, ENDA Maghreb

© ENDA Maghreb, mars 2001

SOMMAIRE

PRESENTATION	4
OUTILS PRATIQUES POUR LE MONTAGE ET LA FORMULATION DE PROJETS	5
Préambule	5
La fiche technique	6
Les cinq étapes de la Planification des Projets par Objectifs (PPO)	7
Le Cadre Logique	11
Le budget	15
GENERALITES SUR LA RECHERCHE DE FINANCEMENT	16
FICHES DE PRESENTATION DE BAILLEURS DE FONDS LOCAUX	18
Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne	19
Ambassade de Belgique	23
Ambassade du Canada	27
Ambassade des Emirats Arabes Unis	31
Ambassade d'Espagne	33
Ambassade de Finlande	36
Ambassade de France	39
Ambassade de Grande-Bretagne	44
Ambassade d'Italie	47
Ambassade du Japon	50
Ambassade des Pays-Bas	55
Ambassade de Suisse	61
United States Agency for International Development (USAID)	63
UNIFEM	66
Programme de Micro Financements - Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM)	69
Association Marocaine de Solidarité et de Développement (AMSED)	74
Helen Keller International	78
OXFAM Québec	81
ANNEXES	85

PRESENTATION

Dans le cadre du Programme d'Appui à l'Action Environnementale à Essaouira (PAAEE), une large attention a été portée au renforcement de capacités des acteurs locaux. Ce principe, qui caractérise la plupart des interventions d'ENDA Maghreb, s'est traduit, dans le PAAEE, par un appui à la structuration du milieu associatif et l'organisation d'ateliers de formations (gestion associative, montage de projets...).

Ce guide entend constituer un prolongement du processus initié, en fournissant aux acteurs associatifs locaux un outil susceptible de faciliter la recherche de financements. L'appropriation par ceux-ci des méthodes et informations présentées ici devrait permettre d'inscrire l'action associative locale dans la durée, au-delà de l'appui apporté par ENDA Maghreb dans le cadre du PAAEE.

Ce guide a pour objectif de promouvoir la communication entre les associations désireuses de s'investir dans le développement de leur quartier, de leur localité ou de leur région, et les organismes susceptibles de leur fournir un appui financier. La démarche qui sous-tend ce travail se fonde sur une volonté de réaliser un outil pratique et accessible, contribuant à faciliter la circulation de l'information, et permettant aux acteurs de la société civile de mieux construire leur recherche de financements et de davantage cibler les organismes auxquels ils souhaitent soumettre leurs projets de développement.

Il est construit autour de deux parties principales :

- Le rappel de quelques méthodes et outils, déjà abordés lors des ateliers de formation, couramment utilisés pour le montage de projets.
- La présentation de fiches technique détaillant les caractéristiques des organismes qui ont pu être identifiés et contactés au Maroc (Ambassades, organisations internationales, ONG), disposant d'un service ou d'un fonds pouvant bénéficier aux associations locales.

Les organismes qui ne financent pas de petits projets associatifs n'apparaissent pas dans ce guide. De même, les structures ne disposant pas de représentation physique au Maroc ne sont pas recensées, ce afin de ne proposer aux associations que des données fiables (recueillies par entretien) sur des structures qu'elles peuvent aisément démarcher (interlocuteur local).

Ce guide ne prétend pas recenser toutes les structures susceptibles de financer les projets des associations locales, tant elles sont nombreuses et variées. Il devrait constituer toutefois une base de travail solide, susceptible d'être enrichie au gré de l'évolution des mécanismes de coopération et d'appui aux initiatives de développement local.

OUTILS PRATIQUES POUR LE MONTAGE ET LA FORMULATION DE PROJETS

*Les outils présentés ici permettent à l'organisation (ONG, association...) de formuler **clairement et logiquement** le projet pour lequel elle recherche un financement. Ils reprennent en partie certains aspects abordés lors d'ateliers de formation (montage de projet...).*

Toutefois, comme on le verra dans les fiches de présentation des bailleurs de fonds, certains d'entre eux disposent d'un formulaire type qu'il faut suivre pour demander un financement. D'autres privilégient une formulation libre du projet.

*Ces outils de montage et de formulation de projet ne constituent en aucun cas un standard ou une norme. Ils doivent être **adaptés** en fonction du bailleur de fonds auquel on s'adresse. Quoi qu'il en soit, ils représentent avant tout un moyen, pour l'organisation, d'avoir une vision **globale et précise** du projet qu'elle entend mettre en œuvre. Ceci est un atout considérable dans la perspective de la soumission du projet à un bailleur de fonds, et pour un dialogue à venir avec celui-ci.*

PREAMBULE

Un **projet** repose en pratique sur la simplification d'une problématique complexe (situation de chômage dans un quartier, précarité des conditions de vie de la femme, accès difficile ou insuffisant aux services de base, pollution...). Les modèles, démarches et méthodologies qui ont été développés pour faciliter cette simplification de la réalité permettent, à partir de certaines hypothèses (logique de cause à effet, rétroaction...), de construire une stratégie d'intervention maîtrisable par les acteurs du projet, dans l'optique d'apporter une solution à la problématique dont il est question.

Les outils de formulation du projet permettent à leur tour de simplifier la présentation de cette stratégie. Ils permettent d'avoir rapidement, et de façon détaillée, une connaissance du contenu du projet. **Ces documents permettront en particulier de présenter le projet à un bailleur de fonds pour d'éventuels financements.** Inutile de préciser qu'ils détermineront alors la décision des partenaires financiers potentiels, qui en apprécieront la cohérence et la pertinence.

Les outils présentés ici diffèrent à la fois selon leur **degré de simplification** du projet et leur **mission**. Dans une démarche de recherche de financement, ils s'adaptent selon leur contenu à différentes étapes de la négociation avec le bailleur de fonds. En effet, pour un premier contact, plutôt que de soumettre un **document de projet** très exhaustif, il est préférable de discuter sur la base d'une **fiche technique** ; celle-ci peut d'ailleurs être plus facilement envoyée à différents bailleurs de fonds, ce qui est un atout pour la recherche de financement. La stratégie ou **logique d'intervention** permet à son tour de vérifier le lien logique entre les activités à réaliser, les résultats attendus et les objectifs du projet, et donc la cohérence du projet. Le **cadre logique** quant à

lui, tout en présentant la stratégie, permet d'avoir une image plus globale du projet en intégrant les **moyens** et les éléments d'évaluation (**indicateurs** et **hypothèses**).

Enfin, dans l'optique de relier les différents éléments du projet avec la réalité concrète qui constitue la situation de départ, nous présentons rapidement une méthodologie de montage de projet basée sur le concept de participation des acteurs et la logique de cause à effet : la **Planification Participative par Objectifs** (PPO).

LA FICHE TECHNIQUE

Fiche technique de projet	
Mise en place d'une Unité de Tri et de Compostage dans la Commune de Salé Bab Lamrissa, MAROC	
Partenaires locaux :	Commune urbaine de Salé Bab Lamrissa, Association Bouregreg des cadres de la ville de Salé
Partenaires du Nord :	Ambassade de France au Maroc. Durée : 24 mois
<p>Contexte La commune de Salé Bab Lamrissa est délimitée au sud par l'embouchure de l'Oued Bouregreg et à l'ouest par l'océan atlantique. Sur une superficie de 946 ha, elle comptait 114.120 habitants au dernier recensement de 1994 (avec un taux d'accroissement moyen de 2,1% par an). D'après les services techniques de la commune, la production des déchets est estimée à 0,6 kg par habitant par jour, ce qui représente une production quotidienne de 68,5 tonnes. La quantité de déchets collectés par jour est estimée à 20 tonnes, ce qui représente un taux de couverture de 30 %. La commune ne dispose d'aucun système de traitement de ses ordures ménagères, transportées jusqu'à la décharge de Oulja.</p> <p>Historique C'est en mai 1996, que la commune urbaine a sollicité ENDA Maghreb pour un appui technique et méthodologique en vue du montage d'un projet expérimental de tri et de compostage des ordures ménagères. L'Association Bouregreg des cadres de la ville a manifesté un intérêt pour les composantes sociales et environnementales de cette initiative. Grâce à un appui financier du Service culturel et de coopération de l'Ambassade de France au Maroc, une étude technique d'implantation pour une unité expérimentale de tri et de compostage à petite échelle a été réalisée par le département urbain de ENDA Maghreb en étroite collaboration avec les services techniques de la Municipalité de Salé Bab Lamrissa. La Commune a contribué financièrement par la fourniture des matériaux.</p> <p>Objectifs Construire l'unité de tri et de compostage et permettre ainsi la valorisation des ordures ménagères par le recyclage et le compostage.</p> <p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution du tonnage à transporter par la Municipalité jusqu'à la décharge finale • Sécurisation de quelques récupérateurs, acteurs de l'économie populaire urbaine, dont les revenus sont faibles et très instables, l'essentiel des bénéfices étant monopolisé par l'intermédiaire (grossistes) de la filière de récupération • Production d'un compost à moindre coût pour les maraîchages municipaux de la zone littorale et les maraîchages avoisinants • Démarrage d'une dynamique nouvelle de traitement et de valorisation des ordures ménagères dans les quartiers populaires de Salé <p>Description de l'UTC Située dans la zone industrielle (Km3, Route de Kénitra) à proximité de la pépinière municipale, l'UTC de Bab Lamrissa a été conçue pour traiter une tonne de déchets ménagers par jour, dans sa phase expérimentale. Elle s'étend sur une superficie de 984 m² et est dotée d'une parcelle d'expérimentation des cultures biologiques de près de 400m². Le procédé de production du compost est basé sur une technique artisanale, à forte utilisation de main d'œuvre et adaptée à la composition des ordures ménagères au Maroc. Après un tri manuel, la matière organique est mise en andain pour une fermentation aérobie. Celle-ci sera suivie d'une maturation et d'un criblage pour obtenir un compost mûr et prêt pour l'achat. L'UTC dispose d'un bureau de contrôle de gestion et d'un local pour le gardien.</p>	<p>Opérateurs ENDA Maghreb, Commune urbaine de Salé Bab Lamrissa</p> <p>Contacts ENDA Maghreb Samuel WATCHUENG Rachid BENABBOU</p> <p>Municipalité Abdelkarim HSAINI Rachid BEKKADA</p> <p>Adresse 196, Quartier OLM RABAT SOUISSI Tél. (212) (7) 75 64 14/15 Fax (212) (7) 74 64 13</p> <p>Domaines d'action Compostage, Gestion communautaire, Collecte alternative</p> <p style="text-align: center;">Salé, MAROC</p> <p>Rédacteur ENDA Maghreb juillet 1998</p>

Présentation de la fiche technique

La fiche technique permet d'avoir rapidement une idée du projet. Elle comprend des informations telles que le titre du projet, les partenaires locaux, les éventuels partenaires extérieurs, la durée, le budget (montant total et partie recherchée)... Elle permet également, par une **description rapide**, de présenter le contexte d'intervention, quelques éléments de la stratégie d'action et les justifications de l'action. Ces éléments ne sont pas systématiques, et peuvent facilement être **modulés** en insistant sur les intérêts particuliers de chaque bailleur de fonds (sensibilité à la question environnementale, à la problématique du genre, à la santé...). En effet, un projet peut traiter à la fois de plusieurs thématiques plus ou moins intéressantes pour la stratégie du bailleur de fonds que l'on veut aborder.

Une dernière colonne permet d'identifier rapidement l'opérateur du projet, les personnes contacts et leurs adresses, les domaines d'actions, le site d'intervention...

Intérêts de la fiche technique

- Très **pratique** pour les recherches de financement ;
- Permet à toute personne intéressée d'avoir, en un coup d'œil, une **idée du projet** ;
- Très modulable dans son contenu du fait de sa simplicité, elle constitue un bon **outil de « marketing »** pour le projet ;
- Elle peut être établie sur la base d'un document de projet beaucoup plus exhaustif, mais elle peut également ne contenir que des éléments d'un **avant-projet**, qui ne seront détaillés et approfondis qu'avec l'accord de principe des partenaires.

LES CINQ ETAPES DE LA PLANIFICATION DES PROJETS PAR OBJECTIFS (PPO)

La **PPO** est une méthode de travail participatif développée par la GTZ. Elle facilite l'élaboration du **cadre logique** (Logical framework, développé par les américains), à partir de l'analyse d'une problématique. Malgré son aspect assez rigide, elle permet d'intégrer la diversité des opinions, de parvenir à une compréhension commune des problèmes et à une définition concertée des moyens et objectifs. La méthode PPO s'articule autour de cinq étapes :

- L'analyse de la participation ;
- L'analyse des problèmes ;
- L'analyse des objectifs ;
- L'analyse des alternatives ;
- L'élaboration du schéma de planification.

Etape 1 : ANALYSE DE LA PARTICIPATION

OBJECTIFS

- Donner un aperçu sur les acteurs du projet (organisations, groupes, individus concernés directement et indirectement) ;
- Eclaircir les intérêts, attentes, résistances, craintes... des concernés.

PROCEDE

Brainstorming (réflexion collective) pour faire l'inventaire des acteurs, classement des acteurs par catégories utiles (bénéficiaires, participants actifs, groupe cible, opposants, adversaires, etc.), caractérisation et analyse des acteurs.

OBSERVATIONS

Prendre en considération les différentes perspectives, garantir la participation de tous les concernés (principe de représentation), prendre en considération les facteurs culturels (question de genre, de groupe d'âge, etc.).

INSTRUMENTS

Analyse de potentialités, paysage d'organisation, matrice d'analyse. Voici un exemple de matrice d'analyse :

Groupe, institution	Intérêts	Tâches	Potentialités +/-	Attentes	Craintes	Forces / faiblesses
Groupe A						
Institution B						
...						

Etape 2 : ANALYSE DES PROBLEMES

OBJECTIFS

- Donner un aperçu des problèmes importants que le projet doit résoudre (ou contribuer à solutionner) ;
- Analyser les causes et les effets des problèmes et les hiérarchiser.

PROCEDE

1. Brainstorming : faire un inventaire des problèmes importants ;
2. Identifier le problème central (ou problème clé) ;
3. Identifier les causes du problème central ;
4. Identifier les effets du problème central ;
5. Vérifier si l'analyse est logique et complète.

OBSERVATIONS

- L'absence d'une solution n'est pas forcément un problème ;
- Prendre en considération seulement les problèmes sentis et réels ;
- Etre clair sur la perspective : à quoi sont dus les problèmes ?

INSTRUMENTS

- L'arbre à problèmes ;
- SEPO (Succès, Echec, Potentialités, Obstacles) ;
- Mind Map, PRA (Participative Rural Appraisal).

Etape 3 : ANALYSE DES OBJECTIFS

OBJECTIFS

- Décrire la situation souhaitée après la résolution des problèmes identifiés ;
- Faire apparaître les relations moyens-fins (hiérarchie des objectifs) à partir des relations de causes à effets (hiérarchie des problèmes) ;
- Mettre en évidence les différentes alternatives pour le projet.

PROCEDE

1. Reformuler les situations négatives des problèmes en solutions positives (objectifs) ;
2. Vérifier si les relations moyens-fins/objectifs sont valables et complètes ;
3. Si nécessaire, améliorer la formulation des objectifs et formuler des objectifs additionnels.

OBSERVATIONS

Ne pas inclure des objectifs indésirables et inutiles.

INSTRUMENTS

L'arbre des objectifs.

Etape 4 : ANALYSE DES ALTERNATIVES

OBJECTIFS

- Identifier les différentes solutions pouvant donner lieu à une stratégie de projet ;
- Choisir un objectif principal et définir le chemin à suivre pour l'atteindre.

PROCEDE

1. Identifier les objectifs que l'on doit éliminer (non réalisables, stratégie trop complexes, etc.) ;
2. Identifier les différentes chaînes de moyens-objectifs qui représentent les différentes stratégies de projets (marquer sur l'arbre à objectifs) ;
3. Identifier l'alternative qui représente la stratégie optimale.

CRITERES DE SELECTION DES ALTERNATIVES

Faisabilité

Le critère le plus important est celui de la faisabilité : il est prudent de choisir un projet modeste si le porteur a une expérience et des moyens humains limités. Cette faisabilité a donc un rapport étroit avec la capacité d'intervention de l'association sur le terrain.

Viabilité

Le projet doit améliorer une certaine situation. Cet état d'amélioration doit continuer d'exister même si le soutien externe disparaît.

Compatibilité sociale

Par exemple, un projet prévoyant la privatisation de la collecte des ordures et les coût induits (taxes supplémentaires à payer) n'est pas forcément accessible à toute la population, dans certaines zones défavorisées. Sa compatibilité sociale est donc faible.

Acceptation politique

Certains projets poursuivent des objectifs non déclarés en plus des objectifs déclarés. Il faudrait garder un certain degré de cohérence entre ces différents objectifs.

Capacité organisationnelle, moyens disponibles...

OBSERVATIONS

Il est utile de choisir un seul objectif pour un projet.

Etape 5 : SCHEMA DE PLANIFICATION DU PROJET, CADRE LOGIQUE

OBJECTIFS

Donner un aperçu des éléments principaux du projet.

QUESTIONS IMPORTANTES

Pourquoi...	...le projet est entrepris :	Objectif global
Quel...	...effet on attend du projet :	Objectif du projet
Quels...	...résultats le projet se propose d'atteindre :	Résultats
Comment...	...le projet compte atteindre ces résultats :	Activités
Quels...	...sont les facteurs externes importants :	Suppositions (conditions et risques)
Comment...	...mesurer le degré de réalisation des objectifs :	Indicateurs objectivement vérifiables
Où...	...trouver les données requises pour évaluer le projet :	Sources de vérification
Combien...	...coûtera le projet :	Coûts, ressources (cadre estimatif)

Le schéma de planification du projet est construit selon la même logique verticale que celle de l'arbre des problèmes et des objectifs. C'est pourquoi ce schéma de planification est appelé cadre logique.

La vue d'ensemble du schéma de planification du projet permet d'identifier les lacunes dans la planification.

Le schéma de planification du projet ne contient pas toutes les informations de planification (plan de phase, plan opérationnel, budget détaillé, etc.).

LE CADRE LOGIQUE

Présentation

Le Cadre Logique est un outil qui permet comme son nom l'indique, d'apprécier la cohérence logique d'un projet. Dans sa première colonne, appelée **stratégie ou logique d'intervention**, il est caractérisé par un lien vertical entre les objectifs, les résultats et les activités. Cette logique dite de moyens-fins permet de vérifier si les activités prévues contribuent en effet à l'atteinte des résultats attendus. Ces derniers permettent-ils d'atteindre l'objectif du projet, qui lui contribue à l'objectif global ?

Pour que le cadre logique soit complet, il faut lui ajouter des indicateurs, leurs sources de vérification, les suppositions et les moyens de réalisation du projet (ressources, coûts).

Les **indicateurs** permettent de vérifier qu'un objectif global, objectif du projet ou résultat est atteint. Ils définissent les exigences quantitatives et qualitatives concernant les objectifs. Les **hypothèses** sont des facteurs en dehors du contrôle du projet, mais importants pour son succès.

Intérêts du Cadre logique

- Très pratique pour les recherches de financement ;
- Permet d'avoir une vue d'ensemble de la planification ;
- Permet d'identifier les lacunes du projet ;
- Ne peut être établi qu'à partir d'une analyse poussée de la problématique.

Schéma de planification du projet, cadre logique

CADRE LOGIQUE

Stratégie Hierarchie des objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions
Objectif global : finalité, orientation stratégique du projet			
Objectif du projet : amélioration au niveau du groupe cible du projet ou amélioration d'une situation	Indicateurs montrant si l'on atteint les objectifs	Source d'information pour obtenir les données sur les indicateurs	Facteurs externes en dehors de l'influence du projet qui pourraient compromettre la réalisation des résultats et objectifs du projet.
Résultats (output) : produits ou services du projet	Caractéristiques essentielles des résultats		
Activités : activités réalisées par le projet pour produire les résultats	Moyens, ressources, coûts		

Formulation des indicateurs

DEFINITIONS

Les indicateurs permettent de vérifier qu'un objectif global, objectif du projet ou résultat est atteint. Ils définissent les exigences quantitatives et qualitatives concernant les objectifs.

STRUCTURE

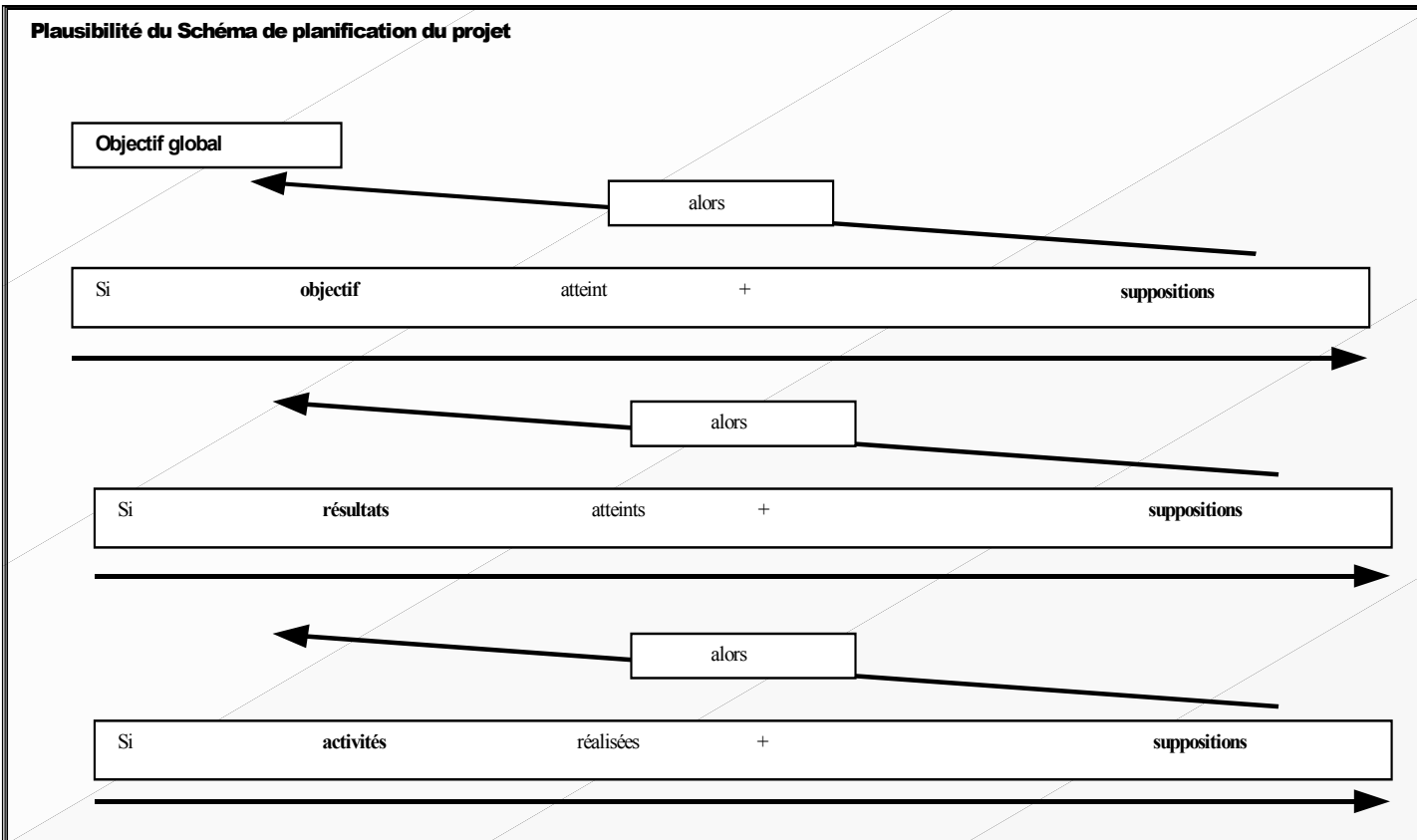
Critère	Indicateur	Standard
Décrit une qualité essentielle de l'objectif qui peut être mesurée avec l'indicateur	Indique comment le critère peut être mesuré	Détermine à partir de quelle valeur le critère (et l'objectif) peut être considéré comme atteint

EXEMPLE

Objectif du projet : le service de vulgarisation agricole de la région X travaille d'une manière efficace et adaptée aux besoins des paysans

Critère	Indicateur	Standard
Adaptation aux besoins des paysans. <i>On suppose que si le service est bien adapté, ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui iront demander le service.</i>	Fréquence des demandes de services de conseil par les paysans	Au moins 10 demandes par conseiller par mois

- Le critère s'applique très souvent à des aspects qualitatifs des objectifs.
- Avec des objectifs ou résultats simples et claires, l'objectif ou le résultat peuvent directement servir de critère.
- Avec des objectifs complexes, il peut être nécessaire d'identifier plusieurs indicateurs
- Les indicateurs doivent être objectivement vérifiables, c'est-à-dire indépendant du moment de la mesure, de la personne qui effectue la mesure, etc.



LE BUDGET

De manière simplifiée, la structure du budget comprend des **coûts directs** (charges directement générées par le projet comme le personnel de suivi, les équipements, les

matériaux, etc.) et des **coûts indirects** (frais de gestion du projet tels que les appels téléphoniques, et autres frais de communication; imprévus tels que les fluctuations de prix de matériaux, les changements importants du taux de change, etc.).

BUDGET (en Dirhams)							
COÛTS DIRECTS	Unité	Nombre	Coût unitaire (Dhs)	COUT TOTAL (Dhs)	Apports locaux		Financement extérieur recherché
					Commune	ENDA	
PERSONNEL							
Coordination							
Animation							
Appui technique							
Frais de déplacements sur le terrain							
SOUS TOTAL PERSONNEL							
MATERIAUX ET EQUIPEMENTS							
Aménagement des bornes fontaines							
Aménagement des rebords							
Sanitaire							
Regards							
Sous total Aménagement							
Evacuation des eaux stagnantes							
Buses (φ 200)							
Regards							
Terrassement							
Pose des buses (y compris matériaux de construction: ciment, sable, ...)							
Sous total Evacuation des eaux stagnantes							
Sous total coûts directs							
COÛTS INDIRECTS							
Frais de gestion (7%)							
Sous total coûts indirects							
TOTAL							
Le montant du financement extérieur recherché est de (Dirhams):							

Toutefois, un budget élaboré de cette manière est une base pour un premier contact avec le bailleur de fonds. En effet, le bailleur de fonds dispose souvent de modèles de présentation spécifiques. A titre d'exemple, la Commission européenne exige une présentation en trois rubriques: les coûts directs sont subdivisés en « prix unitaires » comprenant les charges de personnel (salaires, per diem...) et en « prix coûtants » comprenant les matériaux, les équipements, les voyages, etc.; les coûts indirects sont désignés "prix globaux".

Il conviendrait de maîtriser l'outil informatique (excel ou un autre tableur) pour effectuer les sommations, particulièrement lorsque le budget est de grande taille et sujet à révision et changement de présentation selon les bailleurs de fonds. Ce type d'outil permet rapidement d'effectuer des modifications sur le budget, notamment d'adapter ou éliminer certains postes budgétaires que le bailleur n'accepte pas.

GENERALITES SUR LA RECHERCHE DE FINANCEMENT

Après avoir vu, dans la partie précédente, quelques éléments méthodologiques et pratiques pour le montage et la formulation de projets de développement local, il importe ici de fournir certains **conseils d'ordre général** sur les techniques de recherche de fonds, relevant souvent du bon sens mais méritant d'être rappelés. Les points présentés ici devraient permettre au lecteur de se situer lors d'un contact ou d'une rencontre avec un éventuel bailleur de fonds.

Montrer de l'engagement

Pour susciter l'intérêt d'un éventuel bailleur de fonds, il importe de se montrer **motivé**, dynamique et actif. Il faut inciter son interlocuteur à poser des questions, et être par conséquent bien informé sur la problématique que l'on entend traiter et sur le projet pour lequel on recherche un financement.

Communiquer clairement

Il est important d'écrire et de parler à d'éventuels bailleurs de fonds dans un langage qu'ils comprennent, et de ne pas chercher à les impressionner avec du « jargon ». Ceci peut être fait en communiquant de façon **simple** et dans des **termes humains**.

Si, par exemple, vous recherchez un financement pour un projet d'adduction en eau potable, décrivez comment le problème de l'eau impure affecte la vie d'un individu ou d'une famille. De cette manière, le bailleur de fonds éventuel constate qu'il peut aider à résoudre un problème grave. C'est ainsi qu'il est conseillé d'utiliser au maximum des **exemples concrets**.

Le bailleur de fonds est un ami, pas un banquier

Considérer le bailleur de fonds éventuel comme un ami permet de découvrir ses **centres d'intérêts**, ses **objectifs** et ses **motivations**. Quand on le connaît, on peut l'impliquer dans le travail, non pas seulement comme bailleur de fonds, mais aussi comme membre actif d'une équipe. Créez et saisissez les opportunités de rencontrer d'éventuels bailleurs de fonds en face à face, et essayer de les connaître au mieux. N'ayez pas peur de poser des questions, et soyez transparents dans vos réponses. Après avoir envoyé un document de projet, il est utile, par exemple, de relancer le bailleur de fonds éventuel par téléphone, et de demander un entretien.

De même, si vous faites une demande d'appui financier, faites en sorte que ce soutien s'inscrive dans les priorités du bailleur de fonds que vous contactez.

Vous êtes l'ambassadeur

Il est important qu'**une seule personne** au sein de l'association se charge des contacts avec un bailleur de fonds éventuel, afin de développer des relations de confiance et de connaissance mutuelle. Cette personne doit être bien informée du travail de son organisation à tous les niveaux, afin de pouvoir répondre à toutes les questions.

Si un bailleur de fonds éventuel visite un bureau ou un projet, va-t-il être reçu chaleureusement et sincèrement, ou va-t-il être ignoré jusqu'à ce que quelqu'un se rende compte qu'il est là ? Combien de temps faut-il pour fournir l'information promise ? Est-ce que l'information fournie a été actualisée et est pertinente ?

Montrez de la courtoisie au bon moment

La façon la plus simple de perdre un bailleur de fonds est de ne pas le **remercier**. Une autre façon est de le remercier trop tard. Un bailleur de fonds ne s'attend pas à des louanges ou à une reconnaissance publique pour avoir financé un projet, mais il attend et mérite d'être remercié rapidement et sincèrement pour son soutien.

Soyez « opportuniste »

Il ne s'agit pas d'être froid et calculateur, mais d'être **attentif** pour être prêt à saisir toute opportunité, pour collecter des fonds, pour faire connaître son association, pour entreprendre de nouveaux contacts et obtenir de nouveaux soutiens.

Si par exemple mon association travaille avec des enfants handicapés, et que le journal publie un article sur la santé de l'enfant ou sur la prévention du handicap, il peut être intéressant de prendre contact avec le journaliste pour l'inviter à visiter les bureaux et/ou projets de l'association. Ceci peut déboucher sur la rédaction d'un article sur le travail de mon association, qui contribuera à la faire connaître.

Soyez honnêtes

Il est fondamental d'être en toute circonstances **ouvert** et **honnête** avec un bailleur de fonds éventuel. Si des erreurs sont commises, il vaut mieux les expliquer que de les cacher, et montrer que tout est mis en œuvre pour qu'elles ne se reproduisent pas. Les bailleurs de fonds savent, de leur propre expérience, que les choses ne se passent pas sur le terrain comme elles sont prévues dans les documents de projets. A la limite, il y aurait plus de soucis à se faire à propos d'une association qui répète continuellement que ses projets connaissent des taux de réussite de 100% !

FICHES DE PRESENTATION DE BAILLEURS DE FONDS LOCAUX

Les ambassades

Les organisations internationales

Les ONG

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

INFORMATIONS SUR L'ORGANISME

Type de structure : Ambassade.

Siège : Bonn.

Représentation au Maroc : Rabat.

Date de création de l'antenne marocaine : 1965.

Objectifs :

- Contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales ;
- Protéger le milieu écologique et environnemental ;
- Appuyer la promotion d'une bonne éducation de base ;
- Promouvoir l'approche genre ;
- Développer le partenariat public-privé ;
- Renforcer le travail avec les ONGs et la société civile marocaine en général.

Domaines d'intervention :

- Activités génératrices de revenus ;
- Adduction d'eau potable ;
- Protection de l'environnement ;
- Développement rural et protection des ressources naturelles ;
- Assainissement solide et liquide ;
- Intégration de la femme.

Programmes en cours au Maroc :

- Renforcement d'un pont : Midar ;
- Micro-crédits : Salé ;
- Amélioration de l'eau potable : Chtouka Ait Baha ;
- Mise en place d'un atelier de tapis pour les femmes : Haouz ;
- Construction d'un centre communal : Haouz ;
- Équipement d'un centre communal : Taza.

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé : Financement de projets de développement local.

Service d'appui aux associations : Le Fonds pour les micro-projets dans le domaine social et pour le développement au Maroc.

Nombre de projets d'associations financés en 2000 : 4.

Catégorie de requérants : ONG officiellement reconnues par les autorités locales et ayant un statut légal.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Public bénéficiaire : Variable selon la nature du projet, mais en général au bénéfice de l'ensemble de la population.

Durée moyenne des projets : 1 an.

Critères d'admissibilité :

- La demande financière ne doit pas émaner de particuliers ;
- Le projet doit correspondre aux objectifs principaux du programme de l'Ambassade ;
- Les bénéficiaires du projet doivent apporter leurs propres contributions au projet (main d'œuvre, apports financiers...) ;
- Les bénéficiaires du projet doivent assumer les coûts d'entretien du projet ;
- Le projet doit se réaliser dans un temps maximum de 6 mois à compter de la date d'approbation du financement par l'ambassade (date de signature du contrat de subvention) ;
- Le projet doit avoir une pérennité d'au moins deux années.

Remarque : ces critères sont fixés mais restent flexibles.

Fourchettes de financement : Au maximum 15.000 DM, soit environ 80.000 DH.

Remarques concernant l'aide financière proposée : Elle permet seulement le financement de matériel et d'équipement, et non les coûts d'administration, de ressources humaines, de frais de voyage, de main d'œuvre...

Exemples de projets financés :

Types de projets	Domaines d'action	Pourcentage
Urbain	<ul style="list-style-type: none">- Equipement d'ateliers de couture, de broderie... ;- Construction de centres féminins ;- Construction d'abris pour pêcheurs ;- Acquisition d'équipements pour l'apiculture.	40%
Rural	<ul style="list-style-type: none">- Reconstruction de séguías ;- Construction de puits ;- Construction de centres féminins ;- Micro-crédit ;- Construction de pistes ;- Amélioration de l'eau potable ;- Construction ou équipement de centres communaux ;- Renforcement d'un pont.	60%

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Formulation du projet : Fiche de projet.

Elle doit être composée des points suivants :

- Titre du projet ;
- Promoteur du projet (nom de l'institution, téléphone, fax, nom du représentant légal de l'institution) ;
- Description détaillée du projet planifié, y compris la motivation, l'importance, les objectifs du projet, le nombre de bénéficiaires, mode de procédure et toute information utile relative à la nécessité et à la pérennité du projet ;
- Coût global du projet, montant de l'aide demandée, contributions propres (ajouter des devis officiels en énumérant les matériels/l'équipement dont le financement est demandé à l'Ambassade) ;
- Consentement des autorités marocaines pour la réalisation du projet (ajouter lettre d'accompagnement de la part du Gouverneur et/ou de la municipalité...) ;
- Certificat signé par le représentant légal de l'institution/promoteur du projet, dans laquelle est certifiée que l'institution n'a pas demandé un financement pour le même projet auprès d'autres institutions allemandes ;
- Ajouter les statuts de l'institution/promoteur du projet ainsi que des informations sur l'institution/promoteur du projet lui-même.

Démarche à suivre : Un entretien est réalisé systématiquement avec les requérants, puis une convention type de partenariat est signée en cas d'acceptation du projet.

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

Le responsable de la Coopération et un de ses collègues de l'Ambassade sont chargés de sélectionner les projets des requérants.

La décision favorable ou non favorable sur la demande d'aide présentée est communiquée par écrit. Comme le fonds annuel est limité, il est préférable de présenter les demandes vers le mois d'octobre d'une année au plus tard à l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne, section de Coopération Economique.

OBSERVATIONS

- Le promoteur du projet doit posséder la personnalité juridique ;
- Le promoteur et/ou les bénéficiaires du projet doivent apporter des contributions propres (coûts de main d'œuvre/apports financiers...) ;
- Le promoteur et/ou les bénéficiaires du projet doivent assumer les coûts d'entretien du projet.

COORDONNEES

Personne contact :

Nom	Poste
M. Richter LEHMAN	Responsable de la Coopération

Adresse au Maroc : BP 235, 7 rue Madnine, 10.000 RABAT

Téléphone : 037.70.96.62/97/85, 037.68.91.08 **Fax :** 037.70.68.51

E-Mail : amballma@mtds.com

2

REMARQUE :

Le système de coopération allemand au Maroc est caractérisé par l'existence de Fondations qui peuvent également apporter un appui, selon les cas, aux associations locales (Friedrich Ebert Stiftung, Fondation Friedrich Naumann, Fondation Hanns Seidel, Heinrich Boll Stiftung...).

La description de ces Fondations ainsi que leurs coordonnées sont disponibles dans la brochure de présentation de la coopération allemande au Maroc, disponible auprès de l'Ambassade (voir les références bibliographiques en annexes).

AMBASSADE DE BELGIQUE

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

Type de structure : Ambassade.

Représentation au Maroc : Rabat.

Date de création de l'antenne marocaine : La première convention de coopération a été signée en 1964.

La coopération entre la Belgique et le Maroc s'effectue à trois niveaux :

- *Coopération bilatérale (entre états)* : mise en œuvre par l'agence de coopération belge (ACTB) ;
- *Coopération multilatérale* : financements bilatéraux par le biais des ONG belges ou internationales ;
- *Micro-programmes* : financements de projets associatifs locaux (*c'est cette partie qui concerne plus spécifiquement les associations et ONG marocaines*).

Objectifs : Identifier des projets de coopération belgo-marocains dans ce que les deux parties ont retenu comme prioritaire.

Domaines généraux d'action :

- *Coopération bilatérale* :
 - Eau et gestion de l'eau ;
 - Agriculture et autosuffisance alimentaire ;
 - Genre et égalité des chances ;
 - Santé ;
 - Formation professionnelle.
- *Micro-programmes* :
 - Genre et égalité des chances ;
 - Economie sociale et initiatives génératrices de revenus ;
 - Environnement ;
 - Social et accompagnement du travail des enfants ;
 - Construction de la société civile.

Principaux partenaires au Maroc :

- Etat (pour la coopération bilatérale) ;
- Associations (pour les micro-programmes).

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé : Financement de micro-projets de développement local.

Nombre de projets d'associations financés en 2000 : 10.

Catégories de requérants : Tout groupement pouvant prouver sa constitution, même sans avoir nécessairement de statut légal, peut prétendre au financement.

Remarque : Il n'y a pas d'exigences précises en terme d'ancienneté de l'association.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Public bénéficiaire : Tout publics correspondants aux domaines d'action cités ci-dessus.

Conditions de financements / Critères d'admissibilité :

- Association et projet sans but lucratif ;
- Objectif non simplement caritatif ;
- Sert un intérêt collectif ;
- Durabilité sociale du projet ;
- Projet situé dans le sud du Maroc, zone géographique privilégiée d'intervention de l'Ambassade de Belgique ;
- Projet qui rentre dans les thèmes prioritaires du service de coopération ;
- Dimension participative.

Fourchette de financement : 71.500 DH environ par projet (300.000 francs belges).

Remarques concernant l'aide financière proposée :

- Les ressources humaines peuvent être financées seulement si leur intervention est très limitée dans le temps ;
- D'une manière générale, pas de financement de frais de fonctionnement.

Exemples de projets financés :

Types de projets	Domaines d'action
Urbains	<ul style="list-style-type: none"> - Casablanca : Campagne anti-drogue auprès de la population scolaire, avec <i>l'association Nacim</i> - Ouarzazate : Centre social El Baraka - Ouarzazate : Animation de la population carcérale, avec <i>l'association DLA</i> - Agadir : Appui scolaire, avec <i>l'association Terres des Hommes</i> - Zagora : Construction de locaux et équipement de deux écoles primaires, avec <i>l'association Heures Joyeuses</i> - Financement d'impression de tee-shirt, avec une association féminine.

Ruraux	<ul style="list-style-type: none"> - Tiznit : Bancs scolaires, <i>avec l'association Afoulk</i> - Sefrou : Construction de locaux pour écoles primaires, <i>avec l'association Horizons Ouverts</i> - Ibaraghen et Amzeg (région de Marrakech) : Construction de locaux et équipement de deux écoles primaires, <i>avec l'association Heures Joyeuses</i> - Région de Taroudant : Irrigation traditionnelle, <i>avec CEI</i>
---------------	--

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Eléments à faire apparaître dans la demande de financements :

- Présentation de l'association :
 - Liste des membres ou statuts si existants ;
 - Description de l'activité de l'association.
- Description du projet ;
- Objet de la demande ;
- Estimation du coût (financements propres et extérieurs si autres bailleurs, participation des bénéficiaires) ;
- Prévoir un mécanisme de paiement (fonds de roulement ou, s'il s'agit d'équipement, acheté directement par l'Ambassade).

Période idéale de dépôt des dossiers de candidatures :

- Février/mars : les nouveaux budgets sont disponibles en janvier/février, et la ventilation par pays se fait au début du printemps (mars) ;
- Septembre/octobre (un réajustement s'opère à l'automne, si certains pays n'utilisent pas totalement leur enveloppe).

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

Procédures de sélection :

- Réception du dossier de demande de financement (voir les pièces à fournir ci-dessus) ;
- Demande d'informations complémentaires ;
- Pré-sélection des dossiers (notamment selon le critère géographique) ;
- Visite de terrain ;
- A l'issue de la visite : ébauche de contrat et mise au point sur les modalités pratiques (exemple : 3 devis contradictoires nécessaires...) ;
- Une version du contrat est envoyée à Bruxelles.

Remarques :

- Actuellement, la décision finale est prise à Bruxelles, mais devrait être prise à Rabat.
- L'Ambassade de Belgique ne fonctionne pas par commissions. La sélection des projets est effectuée par le Conseiller pour la Coopération

Internationale de l'Ambassade, conformément aux domaines d'action prioritaires de l'Ambassade, des critères de sélection et de la procédure détaillée ci-dessus.

Délais moyens de réponse : de 2 à 3 mois.

Raisons les plus fréquentes de rejet des dossiers de candidature :

- Hors zone géographique ;
- Ne rentre pas dans la répartition thématique prévue (proportion de projets par thème) ;
- Non réalisme du projet soumis ;
- Demande de frais de fonctionnement.

Remarque : La multiplicité des bailleurs de fonds sollicités peut être perçue comme un risque de non viabilité, dans le cas où le projet serait refusé par d'autres bailleurs de fonds.

Conseils pour une amélioration des dossiers de candidature :
Proposer un projet qui fonctionne à une échelle mineure (dimension maîtrisable).

COORDONNEES

Personne contact :

Nom	Poste
M. Jean MOMMER (présent pour 4 ans)	Conseiller pour la coopération internationale

Adresse au Maroc : 4, avenue de Marrakech, BP 4417, RABAT

Téléphone : 037.76.93.43

AMBASSADE DU CANADA

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

Type de structure : Ambassade.

Représentation au Maroc : Rabat.

Date de création de l'antenne marocaine : Le programme canadien de coopération avec le Maroc, initié en 1963, est principalement mis en œuvre par l'Agence Canadienne de développement international (ACDI). D'autres institutions et organismes canadiens contribuent également au développement du Maroc. Il s'agit notamment du centre de Recherches pour le développement international (CRDI), du service canadien outre mer (SACO) et d'Oxfam Québec.

Objectifs : Le Fonds Canada contribue à la réalisation de projets qui favorisent le développement économique, social et culturel des populations, avec pour objectifs :

- D'encourager les efforts de développement initiés par des organismes associatifs ;
- De promouvoir des projets qui se prêtent à la participation active des populations.

Domaines d'intervention : L'Ambassade du Canada dispose de plusieurs lignes de crédits pour des programmes de coopérations gouvernementaux dans les domaines suivants :

- Eau potable ;
- Assainissement ;
- Transfert de technologies dans le domaine de la qualité, de la gestion, de l'emploi ;
- Formation ;
- Environnement ;
- Femmes ;
- Latrines ;
- Electrification ;
- Activités génératrices de revenus.

En ce qui concerne les programmes relatifs aux micro-projets, l'appui est apporté par le **Fonds Canadien d'Initiatives Locales (FCIL)**. C'est ce fonds qui intéresse les ONG et les associations locales. En 2000, l'environnement était le champ d'action prioritaire du FCIL. Toutefois, le FCIL accorde la priorité aux projets permettant :

- La participation des femmes dans le développement ;
- La protection de l'environnement et la mise en valeur des ressources naturelles ;
- La mise en place d'activités génératrices de revenus ;
- L'amélioration des conditions de vie des enfants ;
- L'éducation et l'information du citoyen.

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé : Appui financier à des projets de développement local.

Service d'appui aux associations : Fonds Canadien d'Initiatives Locales (FCIL).

Nombre de projets d'associations financés en 2000 : en 1999, 153 requêtes ont été soumises au FCIL, dont 103 ont été analysées et 12 financées.

Catégories de requérants :

- ONG/associations ;
- Collectivités locales ;
- Coopératives ;
- Groupements d'individus disposant d'un statut légal et oeuvrant pour un développement durable.

Caractéristiques des organisations demandeuses :

- Statut légal ;
- Démontrer une capacité à encadrer le projet.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Public bénéficiaire : Femmes, enfants, jeunes, populations urbaines défavorisées, populations rurales.

Durée moyenne des projets : 1 an.

Conditions de financements / Critères d'admissibilité :

- Encourager la participation active de la population concernée (financière, main d'œuvre, gestion, suivi...);
- Produire des résultats durables et mesurables ;
- Ne pas engendrer de coûts récurrents.

Fourchette de financement : maximum de 200.000 DH.

Remarques concernant l'aide financière proposée :

- Le FCIL dispose d'une enveloppe budgétaire annuelle de 265.000 \$, ce qui lui permet de contribuer au financement d'environ 15 projets par an ;
- Les fonds sont répartis à 50% sur des projets en milieu urbain, et à 50% sur des projets en milieu rural.

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Formulation du projet : Remplir le formulaire type (disponible en annexe).

Démarche à suivre :

- Correspondance ;
- Rédaction et envoi du formulaire de demande de financement ;
- Entretien.

Pièces à fournir :

- Fiche projet remplie et signée par le demandeur ;
- Les statuts, rapports d'activités, dépliants d'information ou autres informations pertinentes sur le requérant et les bénéficiaires (situation géographique, conditions économiques...);
- Toutes les pièces relatives à la réalisation du projet (devis, plans, évaluation des coûts...).

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

Procédure de sélection des projets : Une commission se réunit deux fois par an (avril/mai et septembre/octobre).

Dépôt des candidatures : Il n'existe pas de délais pour le dépôt des candidatures, mais l'année fiscale débute au mois de mars et s'achève en avril.

Délais de réponse : Qu'il s'agisse d'un refus ou d'une acceptation, la réponse est rapide. L'accusé de réception est délivré dans un délai de 2 à 3 semaines.

Si la commission manifeste un intérêt pour le projet mais qu'il n'est pas convenablement finalisé, la réponse définitive est donnée au bout de 2 à 3 mois. Afin d'améliorer la formulation d'un projet, une petite formation ou un appui peuvent être apportés à l'association en matière de montage de projets.

Raisons les plus fréquentes de rejet des dossiers de candidature :

- Mauvaise formulation des projets ;
- Approche non participative ;
- Les critères de sélection ne sont pas remplis ;
- Les acteurs ne s'approprient pas suffisamment le projet ;
- Absence de contribution des bénéficiaires ;
- Le projet ne s'inscrit pas dans la durabilité ;
- Absence de comité de gestion du projet.

Conseils pour une amélioration des dossiers de candidature

- Formuler et structurer au mieux les projets ;
- Inscrire le projet dans la durabilité en prévoyant des modalités d'appropriation par les acteurs locaux ;
- Justifier au mieux les projets (« Pourquoi fait-on ce projet ? ») ;
- Formuler au mieux les budgets (devis contradictoires, rubriques...).

COORDONNEES

Personnes contacts :

Nom	Poste
M. Pierre HEROUX	Chef de la section de coopération
Mme Amina LOTFI	Directrice de l'Unité d'Appui au Programme de la coopération canadienne au Maroc

Adresse au Maroc : 20 rue Oukaïmeden, Appartement N°7, RABAT-Agdal

Téléphone : 037.67.10.75/037.67.34.29

Fax : 037.67.34.03

E-Mail : uap.lotfi@netpartners.net.ma

AMBASSADE DES EMIRATS ARABES UNIS

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

Type de structure : Ambassade.

Représentation au Maroc : Rabat.

Objectifs : L'Ambassade ne dispose pas d'un service de coopération, mais finance de temps en temps des actions d'associations de bienfaisance ou associations humanitaires

- Appui aux associations de bienfaisance musulmanes ;
- Coopération bilatérale avec l'Etat marocain.

Domaines d'intervention :

- Protection d'enfants abandonnés ;
- Intégration de la femme rurale ;
- Collaboration avec l'état : barrages, électrification des zones rurales (Oujda, Rissani, Rachidia) ;
- Octroi d'équipements hospitaliers.

Le domaine d'action prioritaire est à caractère social.

Principaux partenaires de l'organisation :

- Etat ;
- Associations.

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé : Appui financier pour la réalisation de projets de développement local.

Catégories de requérants :

- Associations ;
- Associations de parents d'élèves.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Public bénéficiaire : Femmes, enfants.

Remarques concernant l'aide financière proposée : Le financement des ressources humaines peut être proposé.

Exemples de projets financés :

Types de projets	Domaines d'action
Urbains	<ul style="list-style-type: none">- Maison pour enfants abandonnés (Témara, Meknès, Oujda, Rachidia) ;- Equipement de l'hôpital d'Oujda en matériel de cardiologie, en collaboration avec l'association <i>Enjed</i>.
Ruraux	<ul style="list-style-type: none">- Intégration de la femme rurale dans le développement et la vie active, en collaboration avec l'association <i>Rabat Al Fath</i>.

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Formulation du projet : Libre choix de formulation du projet.

Démarche à suivre :

- Cibler une région particulière ;
- Préciser le contexte d'intervention et illustrer le problème avec des chiffres ;
- Bien définir les objectifs du projet ;
- Présenter clairement les besoins de l'association et le budget (local, indemnités...).

Pièces à fournir : Une petite étude qui situe bien le contexte et le problème.

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

- L'association émet une demande (à adresser à l'attention de Son Excellence M. l'Ambassadeur des Emirats Arabes Unis, M. Issa Hamad ABU SHIHAB) ;
- Le projet est présenté au Ministère des Affaires Etrangères, qui demande le complément d'informations, puis adresse le projet au ministère directement concerné ;
- Un comité se réunit et prend la décision.

COORDONNEES

Personne contact :

Nom	Poste
Son Excellence M. Issa Hamad ABU SHIHAB	Ambassadeur des Emirats Arabes Unis au Maroc
M. Sultan AL KOUTBI	Conseiller de l'antenne
M. Mohamed BOUSELHAM	Attaché de presse et attaché culturel

Adresse au Maroc : 11 boulevard Allaouinne, RABAT

Téléphone : 037.70.70.70

AMBASSADE D'ESPAGNE

INFORMATIONS SUR L'ORGANISME

Type de structure : Ambassade.

Siège : Madrid.

Représentation au Maroc : Rabat.

Date de création de l'antenne marocaine : Le Service de coopération été créé en 1995.

Objectifs :

- Lutte contre la pauvreté et amélioration des conditions de vie des populations défavorisées ;
- Promotion de l'approche genre ;
- Soutien environnemental.

Domaines d'intervention :

- Social ;
- Education ;
- Santé maternelle et infantile ;
- Activités culturelles ;
- Amélioration de la productivité agricole ;
- Amélioration des infrastructures de base ;
- Micro-crédit populaire ;
- Adduction d'eau potable en milieu rural et en zones péri-urbaines.

Programmes en cours au Maroc (en 1998) :

- Planification familiale à El Hoceima ;
- Construction d'un centre de santé dans le quartier de Koelma à Tétouan ;
- Formation professionnelle pour les jeunes de la rue de Tanger.

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé : Financement de projets de développement local.

Service d'appui aux associations : Le Fonds pour les micro-projets dans le domaine social et pour le développement au Maroc.

Service d'appui aux associations : Service de coopération de l'Ambassade d'Espagne.

Nombre de projets d'associations financés à nos jours :

- 1997 : 7 Projets pour un montant global de 413 millions de pesetas ;
- 1998 : 11 projets pour un montant global de 510 millions de pesetas ;

- 1999 : 17 Projets pour un montant global de 773 millions de pesetas ;
- 2000 : 15 projets reçus.

Catégories de requérants :

- ONG espagnoles ;
- Collectivités locales ;
- Coopératives.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Public bénéficiaire : Femmes, enfants, jeunes.

Durée moyenne des projets : 1-2 ans

Critères d'admissibilité : Les critères d'admissibilité sont fixés pour l'ONG espagnole et non pour la partie marocaine.

Remarques concernant l'aide financière proposée : Seules les ONG espagnoles peuvent avoir recours aux fonds de la coopération espagnole. Toutefois, la contrepartie peut être une ONG marocaine : l'Ambassade d'Espagne peut financer des projets au Maroc dans le cadre de partenariats entre des ONG espagnoles et marocaines (*la liste des ONG espagnoles travaillant au Maroc en 2000 est disponible auprès d'ENDA Maghreb*).

Types de projets financés :

- Urbains : 50 %
- Ruraux : 50 %

Remarque : Le type de projets (urbain ou rural) ne constitue pas un critère de choix.

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Formulation du projet : Il existe un format type de fiches techniques à remplir, qui peut être téléchargé sur le site Web suivant : www.aeci.es

Démarche à suivre : Soumettre cette fiche dûment remplie au Service de Coopération de l'Ambassade d'Espagne à Rabat.

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

Nombre de commissions par an : 2 (elles ont lieu fin avril et fin juin).

REMARQUES

Les projets soumis doivent répondre aux critères fixés par le service de coopération.

COORDONNEES

Personne contact :

Nom	Poste
M. Juan Pena FERNANDEZ	Coordinateur Général de la Coopération Espagnole au Maroc

Adresse au Maroc : 3 Rue Madnine, 10.000 RABAT, BP 1354

Téléphone : 037.76.89.89/037.70.84.92/037.26.80.00 **Fax :** 037.76.69.99

AMBASSADE DE FINLANDE

INFORMATIONS SUR L'ORGANISME

Type de structure : Ambassade.

Siège : Helsinki.

Représentation au Maroc : Rabat.

Objectifs de la coopération finlandaise au Maroc : Outre le fait de promouvoir la coopération bilatérale avec le Maroc, l'Ambassade de Finlande se donne comme objectif prioritaire l'appui à la construction de la société civile.

Domaines d'intervention :

- Promotion de la liberté d'expression ;
- Promotion de l'égalité entre les sexes ;
- Promotion du respect des Droits de l'Homme ;
- Promotion de la solidarité envers les pauvres.

Programmes en cours au Maroc :

- Appui de l'association Femmes-actions ;
- Projet urbain d'appui aux personnes handicapées ;
- Projet d'appui à la fabrication de prothèses pour personnes handicapées ;
- Soutien au Croissant Rouge Marocain.

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé : Financement de projets de développement local.

Service d'appui aux associations : Le service d'appui aux ONG existe depuis 1996.

Nombre de projets d'associations financés à ce jour :

- 1999 : entre 5 et 8 projets ;
- 2000 : 8 projets financés.

Catégories de requérants :

- ONG ;
- ONG marocaines ;
- Associations.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Public bénéficiaire : Femmes, personnes handicapées, autres groupes en difficulté.

Durée moyenne des projets : 1 an ;

Critères de sélection :

- Objectifs clairement définis ;
- Public cible clairement défini ;
- Clarté du budget ;
- Association doit être reconnue légalement par le droit marocain ;
- Projet reconnu comme priorité par l'ensemble de l'organisation.

Montant de financement : Entre 50.000 et 500.000 DH (le montant global alloué annuellement se situe entre 1 et 2 millions de DH).

Exemples de projets financés :

Types de projets	Domaines d'action
Projet en faveur des femmes	<i>Appui de l'association Femmes Actions :</i> Sensibilisation à l'éducation des Femmes, soutien aux activités génératrices de revenus, lutte contre la violence...
Solidarité envers les pauvres	<ul style="list-style-type: none">- <i>Un projet urbain d'appui aux personnes handicapées :</i> Construction d'un centre d'activités et de premiers secours.- Un projet d'appui à la fabrication de prothèses pour personnes handicapés (vers Agadir).
Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none">- <i>Soutien à l'association Croissant Rouge :</i> Etablissement d'un centre pour les jeunes mères.

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Formulation du projet : Libre choix de formulation de projet.

Démarche à suivre : Préciser les principales composantes de projet en termes d'objectifs, de budget, de moyens...

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

Une sélection préalable est réalisée à l'Ambassade par le Chargé d'Affaires, qui classe les projets selon les priorités de l'Ambassade, définies par ses soins. Les dossiers présélectionnés, sont transmis au Ministère des Affaires Etrangères, où s'opère la sélection définitive.

OBSERVATIONS

La commission de sélection se réunit 1 fois par année (fin octobre). Les délais moyens de réponse sont de 6 mois au minimum.

COORDONNEES

Personnes contacts :

Nom	Poste
M. Vesa HOLTTA	Chargé d'affaires
Mme Leena WILEN	Attachée administrative

Adresse au Maroc : 16 rue Khémisset, 10.000 RABAT

Téléphone : 037.65.87.75/037.65.87.88

Fax : 037.65.89.04

AMBASSADE DE FRANCE

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

Type de structure : Ambassade.

Siège : Paris (Ministère des Affaires Etrangères).

Représentation au Maroc : Rabat.

Date de création de l'antenne marocaine :

- 1993 : Début de la coopération avec les ONG ;
- 1995 : Création du bureau des ONG ;
- 1998 : Structuration du service et orientation vers le développement économique et social.

Objectifs du Programme d'Appui aux Associations de Développement :

- Encourager les efforts de développement initiés par des organismes associatifs ;
- Appuyer l'insertion socio-économique des populations les plus défavorisées ;
- Renforcer le professionnalisme des acteurs de mouvement associatif ;
- Promouvoir la communication et les échanges d'expériences et de savoir-faire entre acteurs associatifs ;
- Favoriser les projets qui impliquent la participation active des populations.

Domaines d'intervention :

- Développement intégré (environnement, activités socio-culturelles, activités génératrices d'emplois) d'un quartier ou d'un douar ;
- Promotion des droits humains ;
- Insertion sociale et professionnelle de groupes défavorisés ou en situation de précarité ;
- Formation de formateurs ;
- Campagne de prévention et de sensibilisation.

Remarque : pour l'année 2000, les domaines d'action prioritaires concernaient les volets sociaux et économiques.

Programmes en cours au Maroc (à titre d'exemple, pour les volets sociaux et économiques) :

- *Social* (ex : centres d'accueil) :
 - Lutte contre le SIDA ;
 - Handicap ;
 - Enfance en difficulté ;
 - Promotion de la condition féminine.

- *Economique* (ex : formation professionnelle) :
 - Développement local intégré ;
 - Actions génératrices de revenus.

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé : Appui financier pour la réalisation de projets de développement local.

Service d'appui aux associations : Service d'appui aux associations de développement (au sein du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Maroc).

Nombre de projets d'associations financés en 2000 :

- Nombre de projets reçus en un an : entre 30 et 50 ;
- Nombre de projets financés en un an : entre 10 et 20.

Catégories de requérants : ONG, associations locales.

Caractéristiques des organisations demandeuses :

- Statut légal ;
- Au moins 2 à 3 ans d'existence.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Remarque : A partir de 2001, il est possible que le service d'appui aux ONG évolue et modifie ses principes d'action. Il conviendra donc de se renseigner sérieusement sur ces changements, et de s'enquérir du nom de la nouvelle personne qui sera responsable de ce service. Toutes les informations fournies ici ne doivent être perçues que comme des indications, et ne sont représentatives que des procédures existantes au moment de notre entretien.

Public bénéficiaire : Femmes, enfants, jeunes, publics en difficulté.

Durée moyenne des projets : 1 an.

Conditions de financements / Critères d'admissibilité :

- Le projet doit être cofinancé par d'autres bailleurs de fonds (cofinancement) ;
- Le projet ne peut être financé par l'Ambassade de France à plus de 50% du budget présenté ;
- Le projet ne doit pas engendrer de coûts récurrents ;
- Participation de l'association sur fonds propres à hauteur de 15% du budget (il est tenu compte dans ce seuil de la contribution non financière de l'association et des bénéficiaires du projet) ;
- Le projet doit être soutenu par des partenaires locaux (commune...), nationaux (ministère...) ou internationaux, qu'ils soient publics ou privés ;
- Le projet doit être mis en œuvre par la population concernée : participation financière, main d'œuvre, gestion, suivi...

Remarque : Les contributions non financières de l'association et des bénéficiaires sont prises en compte (valorisation de la main d'œuvre, du matériel disponible...).

Fourchette de financement : Entre 50.000 DH et 10.000 DH.

Remarques concernant l'aide financière proposée : Les frais de fonctionnement (salaires, ressources humaines, loyers, frais de carburant, charges journalières, les frais de matériel et d'infrastructure de l'association demandeuse, autres dépenses d'exploitation) ne peuvent pas être financés.

Exemples de projets financés :

Types de projets	Domaines d'action
Urbains	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention et sensibilisation des migrants ayant fait la traversée France-Maroc aux problèmes du SIDA ; - Stage de formation à la pédagogie de la médiation (AMSHAM) - Création d'activités pour les filles de la rue (BAYTI) ; - Formations des associations locales (FADEF, ENDA Maghreb) ; - Création d'un centre d'insertion professionnelle ; - Projet d'action en faveur des petites bonnes de Casablanca (avec l'UNICEF) ; - Lutte contre la violence envers les femmes.
Ruraux	<ul style="list-style-type: none"> - Formation d'associations en milieu rural dans la région de Marrakech

Remarque : les projets financés en 2000 étaient situés à 95% en milieu rural.

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Formulation du projet : Modèle de fiche technique à demander, à remplir et à envoyer (disponible en annexe).

Pièces à fournir :

- *Concernant l'association :*
 - Statuts de l'association ;
 - Procès verbal de la dernière Assemblée Générale ;
 - Liste des membres du Conseil d'Administration et du Bureau ;
 - Bilan d'activité de l'association ;
 - Bilan comptable de l'association de l'année précédente ;
 - Budget prévisionnel de l'association pour l'année à venir.
- *Concernant le projet :*
 - Fiche technique remplie ;
 - Calendrier d'exécution ;
 - Budget prévisionnel.

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

Examen du projet : Les projets sont soumis à examen dès lors que le dossier remis au Service est complet. Ceux convenant potentiellement à l'octroi d'une subvention sont alors sélectionnés.

Visite sur site : Les responsables de la sélection se rendent dans la mesure du possible sur le site du projet sélectionné.

Commission de sélection : Les décisions d'octroi de financement sont prises par une commission composée de responsables du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France.

Avis de la commission : Les associations sont tenues informées par voie postale des suites données à leur dossier.

Convention de subvention : Si le projet est retenu, le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France et l'association signent une convention dont le respect des clauses conditionne le versement de la subvention.

Composition du comité de sélection :

- Conseiller de coopération et d'action culturelle ;
- Responsable de la coopération scientifique et technique ;
- Attachés de coopération du secteur scientifique et technique ;
- Chargé du service d'Appui aux Associations de développement et ONG.

Date de déroulement des commissions de financement : Février, avril, juin, septembre (4 commissions par an).

Période idéale de dépôt des dossiers de candidatures : Entre janvier et mai

Délais moyens de réponse du bailleur : Entre deux et six mois.

Raisons les plus fréquentes de rejet des dossiers de candidature :

- Approche non participative
- Mauvaise budgétisation des projets ;
- Projets de trop grande envergure ;
- Projets qui ne répondent pas aux objectifs de l'Ambassade ;
- Projets de construction d'infrastructures et de gros équipements.

Conseils pour une amélioration des dossiers de candidature :

- Bien cibler les objectifs
- Bien identifier la demande à laquelle souhaite répondre le projet ;
- Bien présenter la demande financière ;
- Détailler les expériences passées de l'association
- Présenter avec précision l'approche et la méthodologie envisagée pour mettre en œuvre le projet ;
- Présenter les perspectives d'évolution du projet.

Remarque : il existe de brochures d'aide à la formulation des projets destinés aux requérants (à demander).

PROCEDURES D'EXECUTION

- La subvention doit exclusivement être utilisée pour couvrir les frais relatifs à la réalisation du projet approuvé,
- L'association bénéficiaire doit tenir des comptes séparés mettant en évidence la nature des dépenses correspondant au projet subventionné ;
- Quelle que soit la date de commencement du projet, la subvention est versée dans sa totalité avant fin décembre (année budgétaire française). Les justificatifs nécessaires au versement des dernières tranches stipulées dans la convention doivent être parvenus au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France avant le 1^{er} décembre.
- Si l'association est dans l'obligation de modifier le projet en cours de réalisation, elle doit en avertir le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France et recevoir son approbation préalable. En effet, toute modification qui n'aura pas reçu l'aval du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France remet en cause le versement des dernières tranches de subvention.

PROCEDURE D'EVALUATION

- Le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France demande à l'association de fournir :
 - Un ou plusieurs rapport(s) intermédiaires(s) sur l'exécution du projet selon sa durée et son ampleur ;
 - Un rapport définitif après son achèvement.
- Ces évaluations peuvent être complétées par des visites des responsables du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France sur le terrain.

COORDONNEES

Personnes contacts :

Nom	Poste
M. Bertrand COMMELIN	Responsable de la coopération scientifique et technique
M. Bernard JEAN	Service de la coopération technique, responsable ONG
Mlle Nelly POTEVIN	Chargé du service d'appui aux associations de développement

Adresse au Maroc : Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Maroc, 2 rue Ghandi, BP 181, RABAT

Téléphone : 037.20.92.00/63

Fax : 037.20.95.20

AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE

INFORMATIONS SUR L'ORGANISME

Type de structure : Ambassade.

Siège : Londres.

Représentation au Maroc : Rabat.

Objectifs :

- Contribuer à la stabilité et la paix dans le pays concerné ;
- Elargir les Droits de l'Homme ;
- Protéger les citoyens ;
- Favoriser le développement.

Domaines d'action prioritaires :

- Social ;
- Culturel ;
- Economique ;
- Droits de l'Homme (réformes pénales, administratives...).

Domaines d'intervention :

- Education ;
- Environnement ;
- Droits de l'Homme ;
- Promotion de la démocratie ;
- Protection des citoyens ;
- Développement rural ;
- Promotion de la langue anglaise : bourses d'études, voyage d'échange d'expériences ;
- Amélioration de la qualité de vie.

Programmes en cours au Maroc :

- Réforme de l'administration ;
- Soutien à l'explication du processus électoral ;
- Construction ou équipement d'écoles rurales ;
- Construction ou équipement de centres de lutte contre l'analphabétisme ;
- Mise en place de centres d'éducation environnementale ;
- Appui à la réforme des tribunaux ;
- Réformes pénales ;
- Formation de journalistes.

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé : Financement de projets de développement local.

Service d'appui aux associations : Ambassade de Grande-Bretagne.

Catégorie de requérants :

- ONG ;
- Associations ;
- Amicales de quartier ;
- Collectivités locales ;
- Coopératives.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Public bénéficiaire : Femmes, enfants, groupes se mobilisant pour les Droits de l'Homme.

Durée moyenne des projets : 1 an.

Critères d'admissibilité :

- Le projet doit s'inscrire dans une logique de durabilité et déclencher une dynamique locale ;
- Le projet doit être participatif ;
- Le projet doit être co-financé par plusieurs partenaires ;
- La structure doit être bien organisée et dotée d'une grande autonomie de gestion ;
- Les frais de voyage déplacements doivent être inférieurs à 10% du montant global du projet à financer.

Fourchette de financement : Jusqu'à 250.000 DH.

Exemples de projets financés :

Types de projets	Domaines d'action
Urbain	<ul style="list-style-type: none">- Formation de journalistes ;- Mise en place d'un centre de documentation et d'information relatif aux droits de l'Homme.
Rural	<ul style="list-style-type: none">- Education : écoles rurales ;- Centres d'éducation environnementale.

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Libre choix de formulation de projet (si le projet est approuvé par l'Ambassade, celle-ci le formule sous un format type précis pour le transmettre au Ministère des Affaires Etrangères).

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

Après l'envoi de la demande de financement, un entretien préalable a lieu à l'Ambassade, sur la base d'une fiche de projet bien détaillée.

L'approbation ou le refus d'un dossier de candidature se fait généralement au niveau de l'Ambassade (1 mois). Si la réponse est positive, le dossier est envoyé la Londres, au Ministère des Affaires Etrangères, pour approbation définitive (2 mois) et financement. En cas de rejet d'un dossier de candidature, la réponse intervient 1 mois plus tard.

Remarque : Le projet doit bénéficier de contributions financières d'autres bailleurs de fonds (cofinancement).

Raisons les plus fréquentes de rejet des dossiers de candidature :

- Mauvaise formulation des projets ;
- Mauvaise budgétisation des projets ;
- Les requêtes sont trop nombreuses et les financements trop faibles pour pouvoir répondre à l'ensemble des requérants ;
- Les projets ne s'inscrivent que rarement dans une logique de durabilité ;
- Les projets ne bénéficient qu'à des groupes très restreints de personnes.

Conseils pour une amélioration des dossiers de candidature :

- Avoir une discussion préalable avec la personne chargée du service de coopération à l'Ambassade sur la base d'une fiche de projet bien détaillée ;
- Disposer d'un projet bénéficiant d'autres contributions financières, et non un projet se basant uniquement sur les dons de l'Ambassade de Grande Bretagne.

Dates de dépôt des dossiers de candidatures : La période février-mars est bonne pour le dépôt des dossiers de candidature car c'est la fin de l'année budgétaire de l'Ambassade. Parfois il arrive que certains projets disposent d'excédents sur leur budget, qui peuvent être réaffectés à d'autres projets.

Délais moyens de réponse : Au sein de l'Ambassade, l'approbation ou le refus d'un dossier de candidature se fait en quatre semaines. Si la réponse est positive, le dossier est envoyé à Londres pour approbation définitive. La réponse est donnée deux mois plus tard. En cas de rejet d'un dossier de candidature, la réponse est donnée un mois plus tard.

COORDONNEES

Personne contact :

Nom	Poste
Mme Hariett CROSS	Seconde Secrétaire de l'Ambassade (Chargée de la Coopération)

Adresse au Maroc : 17 Bd de la Tour Hassan, BP 45, RABAT

Téléphone : 037.72.09.05/037.72.09.06/037.72.96.96

AMBASSADE D'ITALIE

INFORMATIONS SUR L'ORGANISME

Type de structure : Ambassade.

Siège : Rome.

Représentation au Maroc : Rabat.

Historique : La coopération maroco-italienne existe depuis 1961. Toutefois, ce n'est qu'en 1992 que celle-ci a commencé à revêtir une signification particulière dans les relations entre les deux pays, s'orientant plus vers les secteurs sociaux. Suite à un ralentissement, dû à la réduction des fonds mis à disposition par le gouvernement italien pour la coopération au développement, celle-ci s'est réellement renforcée en 1999.

Objectifs de la coopération italienne au Maroc :

- Eradication de la pauvreté ;
- Réduction des fortes disparités entre les régions rurales et les zones urbaines.

Domaines d'intervention :

- Création d'emplois par le biais de projets de développement rural, de micro-crédit et d'appui à la petite et moyenne entreprise ;
- Appui à la réalisation d'infrastructures sociales, en premier lieu les réseaux routiers, hydrauliques, électriques, en zones rurales et autres zones défavorisées ;
- Valorisation des ressources humaines par des initiatives visant à améliorer l'éducation et la recherche scientifique, ainsi qu'à fournir des opportunités de formation professionnelle adaptées au marché du travail ;
- Elargissement des services primaires (santé, éducation de base)
- Amélioration de l'accès à ces services pour les couches les plus défavorisées de la population, avec une attention spécifique à la condition féminine.

Domaines d'action prioritaires (en 2000) :

- Economiques ;
- Environnementaux.

Précisions par rapport à chaque domaine :

- Promotion des petites entreprises ;
- Soutien à des activités artisanales ;
- Formation de formateurs ;
- Gestion des ressources naturelles ;
- Développement agricole ;
- Production et distribution d'eau potable et d'énergie électrique dans les zones rurales.

Les secteurs d'intervention prioritaires sont les zones centrales du pays et les provinces du nord.

Programmes en cours au Maroc :

- Soutien à l'artisanat à Nador ;
- Promotion des micro-entreprises à Settat et El Jadida ;
- Formation professionnelle de formateurs ;
- Réhabilitation de l'Institut Pasteur de Tanger ;
- Recharge des nappes phréatiques du Moyen Atlas ;
- Réalisation du laboratoire d'électricité de Casablanca ;
- Restauration du palais Dar Adiyel de Fès ;
- Gestion des ressources naturelles de Taza en collaboration avec la FAO ;
- Développement agricole à Sidi Boumehdi ;
- Réhabilitation de l'abattoir de Marrakech ;
- Projet de réhabilitation des périmètres irrigués à Guelmim ;
- Programme national Genre et Développement.

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé : Financement de projets de développement local à travers des ONG. italiennes

Service d'appui aux associations : Office pour la Coopération au Développement, Ambassade d'Italie.

Nombre de projets financés a ce jour : 27 dont 7 sont dans la phase de préparation, 9 dans la phase de financement et 11 dans la phase d'exécution.

Catégories de requérants :

- ONG marocaines ;
- Associations locales partenaires d'ONG italiennes.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Public bénéficiaire : Variable selon le projet.

Durée moyenne des projets : 3 ans.

Conditions de sélection : La demande de financement ne peut venir que d'ONG ou associations locales marocaines partenaires d'ONG italiennes.

Montant de financement :

Le montant total de la coopération maroco-italienne est de 1240 millions de DH dont :

- 914 millions de DH pour des crédits d'aide ;
- 250 millions de DH de dons ;
- 76 millions de DH comme contribution aux ONG italiennes intervenant au Maroc.

Dans le cadre d'un partenariat entre une ONG italienne et une ONG marocaine, le gouvernement italien peut contribuer jusqu'à 70% des coûts du projet, le reste revenant à l'ONG italienne et à ses partenaires locaux ;

Sur la base d'un accord bilatéral avec le gouvernement marocain, le gouvernement italien confie la réalisation d'un projet à une ONG et dans ce cas assure la totalité du financement du projet.

Remarques concernant l'aide financière proposée : Elle doit nécessairement transiter par une ONG italienne, qui appuiera la demande de financement du partenaire local marocain.

Exemples de projets financés :

Types de projets	Domaines d'action
Urbain	- Soutien à l'artisanat ; - Micro-crédit ; - Formation ; - Réhabilitation d'infrastructures.
Rural	- Gestion de ressources naturelles ; - Réhabilitation de périmètres irrigués ; - Programme Genre et Développement.

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Formulation du projet : Fiche détaillée du projet (format libre).

Démarche à suivre : La fiche du projet doit être remise à l'ONG italienne partenaire de l'ONG marocaine, qui s'occupe du suivi de la demande de financement.

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

Une fois la demande de financement soumise à l'ONG italienne, cette dernière, en collaboration avec l'Ambassade, s'occupe du suivi du dossier.

COORDONNEES

Personne contact :

Nom	Poste
M. Flavio LOVISOLO	Chef du Service de Coopération

Adresse au Maroc : 3 Rue Ar Rissani, RABAT

Téléphone : 037.26.22.76

E-Mail : ultrabat@business.co.ma

Fax : 037.26.22.76

AMBASSADE DU JAPON

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

Type de structure : Ambassade.

Représentation au Maroc : Rabat.

Date de création de l'antenne marocaine : Le Programme d'Aide non remboursable pour les petits Projets Locaux (APL) a été créé en 1989 par le gouvernement japonais. Celui-ci octroie une aide financière aux ONG, hôpitaux, écoles primaires, instituts de recherche et autres associations à but non lucratif, à mettre en œuvre leurs projets de développement destinés à répondre à des besoins diversifiés des pays en voie de développement.

Objectifs : Cette aide vise à aider les pays en voie de développement à mettre en œuvre leurs projets. L'APL entend avoir un impact direct sur le bien-être des communautés locales.

Domaines d'intervention : Tous projets peuvent être éligibles pour un financement APL du moment qu'ils visent à soutenir les populations de base. Les domaines généraux d'action sont les suivants :

- Secours à la pauvreté ;
- Infrastructures de base ;
- Santé ;
- Education de base ;
- Environnement ;
- Femme ;
- Agriculture ;
- Bien-être public.

Ces domaines d'action prioritaires sont d'ordre social, économique et environnemental. A titre d'exemple, les projets suivants sont éligibles dans le cadre de ces axes prioritaires (liste non exhaustive) :

- Soins sanitaires primaires : rénovation et fourniture d'équipements médicaux aux hôpitaux, formation professionnelle des handicapés ;
- Education primaire : rénovation et fourniture d'équipements pour les écoles primaires ;
- Bien être public : forage de puits ;

Une attention particulière est accordée aux projets faisant contribuer les femmes aux activités de développement.

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé : Appui financier à des petits projets de développement local.

Service d'appui aux associations : Programme d'Aide non remboursable pour les petits Projets Locaux (APL).

Nombre de projets d'associations financés : 280 projets ont été reçus en 1999, dont 23 ont été financés. Au total, 148 projets ont été financés depuis la création de l'APL.

Catégories de requérants :

Toute organisation à but non lucratif, à savoir :

- ONG ;
- Associations locales ;
- Collectivités locales ;
- Coopératives ;
- Centres de santé (Ibn Sinaa, Hôpital d'enfants...);
- Universités (Hassan II, Médecine...);
- Instituts de recherche.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Public bénéficiaire : Femmes, jeunes, enfants, centres polyvalents (qui profitent à toutes les catégories d'âge).

Durée moyenne des projets : La durée du projet est d'une année, mais parfois l'acquisition de matériel ou d'équipements nécessite plus d'une année et prolonge la durée du projet.

Conditions de financements / Critères d'admissibilité :

- Les bénéficiaires doivent appartenir aux catégories citées ci-dessus (ONG, universités, centres de santé...): le nombre de bénéficiaires est important pour l'admission du projet ;
- Impacts et capacités de soutien au projet: il faut convaincre l'Ambassade que l'organisation est capable de gérer durablement un projet de développement ;
- La gestion du projet doit être financée par l'organisation. L'organisation devra justifier de ressources financières suffisantes pour couvrir les frais d'exploitation ;
- Présenter un devis pro-format pour chaque rubrique du budget ;
- Présenter trois devis contradictoires pour l'achat de tout équipement ;
- L'explicitation de la problématique est souhaitée.

Il n'y a pas de critères rigides : le système de coopération japonais est très souple. Toute requête est examinée avec attention. Certaines demandes, dont le contenu n'est pas suffisamment développé, peuvent être intéressantes et sont étudiées avec précision. Dans ce cas, les responsables du service de coopération sollicitent le requérant pour un complément de dossier.

Remarque : Une description détaillée des projets entrepris par l'organisation est appréciée.

Remarques concernant les caractéristiques du financement :

- L'APL ne finance ni salaires, ni frais de carburants, ni frais de déplacement, ni charges journalières, ni toutes dépenses d'exploitation ou administratives des requérants ;
- Les organisations bénéficiaires doivent tenir des comptes séparés pour l'exécution du projet afin de faciliter les audits effectués par l'Ambassade du Japon ou son représentant ;
- Quelle que soit la date de démarrage des projets, les fonds devront être déboursés avant le 31 mars (fin de l'année fiscale japonaise) ;
- Si l'organisation bénéficiaire est dans l'obligation de modifier son projet pour une raison quelconque, elle devra en avvertir l'Ambassade et recevoir une approbation au préalable.

Fourchette de financement :

- Minimum : 120.000 DH
- Maximum : 600.000 DH (exceptionnellement 1.200.000.DH)

Les montants moyens alloués varient en général entre 600.000 et 700.000 DH.

Exemples de projets financés :

Types de projets	Domaines d'action
Urbains	<ul style="list-style-type: none">- Formation professionnelle ;- Construction de centres de refuge et d'accueil pour les enfants de la rue ;- Lutte contre l'analphabétisme ;- Construction de centres polyvalents générateurs de revenus ;- Infrastructure.
Ruraux	<ul style="list-style-type: none">- Alimentation en eau potable ;- Electrification rurale ;- Aménagement des pistes pour le désenclavement des régions rurales ;- Développement d'activités génératrices de revenus ;- Agriculture : irrigation, amélioration de la productivité, promotion de la mécanisation agricole à Figui (petits tracteurs importés du Japon).

Remarque : La plupart des projets financés sont basés sur un processus de recherche-amélioration.

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Formulation du projet : Format type de fiches techniques à remplir (disponible en annexe).

Démarche à suivre :

- Remplir le formulaire de demande ;
- Accompagner ce formulaire d'un budget détaillé, d'une carte du site du projet, d'une étude de faisabilité, d'un exemplaire des statuts de l'organisation ;
- Déposer ou expédier l'ensemble des documents au service de coopération japonais.

Remarque : Ne pas oublier de mentionner les coordonnées en cas de besoin de complément d'informations.

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

Nombre de commissions par an : Pas de dates fixes, les commissions sont organisées en fonction des demandes. Les commissions sont présidées par le Premier Secrétaire de l'Ambassade et composées des personnes de l'Ambassade responsables de la coopération.

Modalités de sélection et procédure de déroulement de l'octroi de l'aide :

- *Examen du projet :* le projet est examiné par le personnel de l'ambassade chargé de la coopération en tenant compte de l'importance du projet, de ses objectifs, de son impact socio-économique et de son coût. Sur cette base, une pré-sélection est réalisée ;
- *Visite du site :* Les responsables du service de coopération se rendent sur le site sélectionné. Après cette visite, la décision est prise sur l'octroi ou non de l'aide.
- *Contrat relatif à l'aide :* L'Ambassade du Japon et l'organisation bénéficiaire signent ensuite un contrat de don. Ce contrat inclut le titre, les objectifs et les détails du projet, le nom de l'association bénéficiaire, une clause stipulant l'emploi adéquat des fonds et spécifie également le montant maximum à déboursier.
- *Déboursement des fonds :* L'organisation bénéficiaire devra conclure des accords de fourniture avec les fournisseurs concernés pour la livraison des produits et/ou des services. Les contrats seront soigneusement examinés par l'Ambassade du Japon afin de vérifier que les coûts et les rubriques budgétaires sont appropriés. Les fonds sont déboursés par l'Ambassade après approbation des coûts et réception d'une demande de paiement signée par l'organisation bénéficiaire.
- *Exécution du projet :* Le don doit être utilisé à bon escient et uniquement pour l'achat des produits/services nécessaires à l'exécution du projet approuvé. L'Ambassade se réserve le droit de réclamer une restitution de l'aide si les fonds sont exécutés autrement que pour l'exécution du projet. Une fois les fonds déboursés, il est souhaitable que le projet soit exécuté de manière opportune, conformément au programme convenu.
- *Rapports :* L'Ambassade du Japon peut demander à l'organisation bénéficiaire de fournir un rapport intermédiaire sur l'exécution du projet. Un rapport définitif devra être rédigé après l'achèvement du projet. Ce rapport définitif devra être accompagné des pièces justificatives de l'emploi des fonds.

Délais de dépôt des dossiers de candidatures : Pas de délais, les requêtes sont acceptées durant toute l'année.

Délais moyens de réponse : Entre deux et six mois.

Raisons les plus fréquentes de rejet des dossiers de candidature :

Des requêtes très simplement exprimées peuvent être retenues (les associations ou autres groupements du monde rural ne maîtrisent pas forcément les techniques de formulation de projets). Dans ce cas, des informations complémentaires sont demandées aux requérants. Une contribution des bénéficiaires des projets est souhaitée (manuelle ou autre), mais pas exigée car certaines populations sont très démunies.

Conseils pour une amélioration des dossiers de candidature :

- Bien argumenter la justification du projet ;
- Crédibilité du requérant ;
- Durabilité du projet (après le départ de l'Ambassade) ;
- Participation des bénéficiaires au projet.

COORDONNEES

Personnes contacts :

Nom	Poste
M. Fuyuhiko KATO	Premier secrétaire
Moulay Rachid ALAOUI MHAMDI	Assistant de coopération économique chargé du programme APL
M. Ismail NAKAGAWA NAOTO	Chargé du programme d'aide non remboursable pour les petits projets locaux (APL)

Adresse au Maroc : 39, avenue Ahmed Balafrej, RABAT-Souïssi

Téléphone : 037.63.17.82/83/84

Fax : 037.75.00.78

E-Mail : amb-japon@fusion.net.ma

AMBASSADE DES PAYS-BAS

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

Type de structure : Ambassade.

Représentation au Maroc : Rabat.

Date de création de l'antenne marocaine : 1980.

Présentation du programme : Les initiatives locales de petite échelle sont très importantes pour aider un groupe de personnes ou une région dans la voie de leur propre développement. Il est parfois difficile d'inclure de telles initiatives dans les programmes réguliers de développement. Pour pouvoir apporter une aide financière rapide et flexible à ces initiatives, les Pays-Bas ont créé le Programme des projets d'Ambassade, qui comprend trois parties :

- Les petits projets d'Ambassade ;
- Les contributions spéciales d'Ambassade ;
- Les bourses d'étude dans la région.

Des groupes de personnes et des organisations peuvent demander à l'Ambassade des Pays-Bas une contribution au titre de ce programme pour soutenir des projets de petite échelle pertinents pour le développement et la formation continue. Chaque partie du programme connaît des objectifs, des critères et des conditions de financement particulières.

Remarque : Les bourses d'études dans la région ne sont pas détaillées ici.

Objectifs :

- *Des petits projets d'Ambassade :* Le Programme des petits projets d'Ambassade soutient les initiatives locales qui contribuent à améliorer la position socio-économique des groupes de population les plus pauvres. Ce programme peut également répondre à des besoins urgents ou apporter une solution à des problèmes aigus. C'est pour cette raison que les projets sont très variés, qu'il s'agisse de mettre sur pieds un atelier de couture, d'aménager un potager, de commencer un élevage de poules ou de remettre en état un poste sanitaire, une école ou un pont. De plus, ces projets peuvent servir d'exemple et être le moteur de nouvelles activités.
- *Des contributions spéciales d'Ambassade :* Les contributions spéciales d'Ambassade sont octroyées pour des activités locales ou régionales qui sont en accord avec la politique de développement néerlandaise. Les ONG locales, les établissements d'enseignement ou les organismes de pouvoirs publics, les groupements d'intérêts ou d'autres initiateurs sans but lucratif peuvent présenter une demande de contribution spéciale d'Ambassade visant à soutenir des conférences régionales, des cours, des expositions, des publications, des ateliers et d'autres activités. Ces activités sont pour la plupart axées sur le développement des

institutions, les Droits de l'Homme, la démocratie, l'administration, la science la prévention des conflits et la relation entre sécurité et développement.

Domaines d'intervention (pour les petits projets d'Ambassade) :

- Socio-économique : appui aux initiatives locales ;
- Environnemental de protection de la diversité biologique notamment ;
- Droits de l'Homme ;
- Projets de création d'emploi ;
- Projets d'adduction à l'eau potable essentiellement en milieu rural ;
- Assainissement ;
- Projets d'appui à l'économie féminine ;
- Programmes de bourses d'étude pour les étudiants marocains.

Une attention particulière est portée aux domaines des Droits de l'Homme et de la préservation de la biodiversité.

Programmes en cours au Maroc :

- Chefchaouen : Amélioration de la situation environnementale d'une région montagneuse ;
- Rif : Adduction à l'eau potable, reboisement d'une essence d'arbre (Karibi), commercialisation d'une plante locale aromatique et équipement en panneaux solaires ;
- Région du Souss : Mise en place d'un centre pour les droits de l'Homme et organisation de formations au profit des jeunes d'un réseau d'ONG de la région ;
- Tétouan : Mise en place d'un centre féminin de recherche et de documentation ;
- Régions de Tafraout : Mise en place d'un système de canalisation pour l'adduction à l'eau potable à partir d'une source, d'un village ;
- Oujda : Elaboration d'un programme de formation pour l'intégration des femmes ;
- Oujda : Creusement d'un puits, mise en place d'une motopompe et irrigation dans l'objectif d'obtenir une école verte ;
- Rabat : projet de mise en place d'un atelier de couture pour les femmes d'un quartier.

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé : Appui financier aux initiatives de développement local.

Service d'appui aux associations :

Programme des petits projets d'Ambassade, qui comprend deux composantes :

- Petits projets d'Ambassade
- Contributions spéciales d'Ambassade.

Nombre de projets d'associations financés : Ces deux dernières années, une centaine de projets ont été reçus, sur lesquels une trentaine a été financée.

Catégories de requérants : ONG, associations locales, communautés.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Public bénéficiaire : Femmes, enfants, jeunes, personnes en difficultés, techniciens, spécialistes, travailleurs...

Durée moyenne des projets : Entre 3 mois et 1 an.

Conditions de financements / Critères d'admissibilité :

- *Pour les petits projets d'Ambassade :*
 - Le projet doit être basé sur une initiative locale, de petite échelle, émanant de la communauté ou de l'organisation concernée ;
 - Le projet doit être mis en œuvre par le biais de biens et de matériaux locaux (achetés sur place) ;
 - Le projet doit être destiné à des bénéficiaires bien définis, participant activement à la mise en œuvre du projet et fournissant en fonction de leurs moyens, une contribution au projet (en argent, en main d'œuvre, en matériel, en terres...) ;
 - Une fois achevé, le projet doit pouvoir être poursuivi par la population ;
 - Le projet ne doit pas être une activité caritative, comme le sont les livraisons alimentaires et l'aide médicale, et ne peuvent servir de cadeau d'affaires ou de financement partiel d'une campagne électorale ;
 - Les projets ne doivent pas être conçus comme des aides d'urgence, sauf lorsqu'il s'agit d'assurer la transition avec une solution durable ;
 - Les projets ne doivent pas faire partie de projets ou de programmes d'autres organisations de développement, ni d'un projet plus grand subdivisé en plusieurs petits projets d'ambassade.

Une réflexion est menée actuellement en interne afin d'introduire un critère de régionalité dans la sélection des dossiers de candidature. Etant donné que la plupart des immigrés en Hollande sont originaires des régions du Nord du Maroc (Tétouan, Tanger, Nador, Al Hoceïma), la priorité sera accordée à l'avenir à ces régions pour le financement des projets.

- *Pour les contributions spéciales d'Ambassade :*
 - Le projet doit avoir un caractère innovateur et être en accord avec la politique de développement néerlandaise ;
 - Le projet doit être bien délimité, axé sur des résultats concrets, avec un objectif réalisable ;
 - Le projet ne doit pas prévoir de soutien institutionnel ;
 - Le projet doit avoir un ancrage local ou régional.

Fourchette de financement :

N'étant pas considéré comme pays prioritaire dans la lutte contre la pauvreté (PIB élevé), le Maroc ne bénéficie que de très peu de subventions de la part des Pays Bas, en comparaison avec d'autres pays du Sud.

- *Pour les petits projets d'Ambassade* : La fourchette de financement par projet est comprise entre un minimum de 250 florins hollandais (1400 DH environ) et un maximum de 15.000 florins hollandais (environ 75.000 DH).
- *Pour les contributions spéciales d'Ambassade* : Le montant maximum est de 25.000 florins hollandais (soit environ 120.000 DH).

En l'an 2000, environ 30.000 florins hollandais (à peu près 150.000 DH) ont été attribués pour les projets relatifs aux droits de l'Homme, et 80.000 florins hollandais (environ 325.00 DH) pour les projets de protection de la biodiversité.

Le montant maximum n'est accordé qu'une seule fois : en aucun cas, un complément n'est possible.

En moyenne, les subventions sont comprises entre 5.000 et 10.000 florins hollandais.

Exemples de projets financés :

Types de projets	Domaines d'action	Pourcentage
Urbains	- Socio-économiques ; - Droits de l'Homme.	20%
Ruraux	- Adduction à l'eau potable ; - Reboisement ; - Préservation de la biodiversité.	80%

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Formulation du projet : Il existe une fiche technique à remplir (disponible en annexe). Une brochure permet de connaître les mécanismes de financement des petits projets de l'Ambassade des Pays Bas (présentation et contenu attendu de la demande).

La demande (pour un petit projet d'Ambassade comme pour une contribution spéciale d'Ambassade) doit être présentée à l'Ambassade des Pays Bas. Elle doit contenir les données suivantes :

- *Demandeur(s) :*
 - Nom et adresse du ou des demandeurs, de la personne servant de contact ou de celle chargée de l'encadrement ;
 - Brève description de l'organisation ;
 - Numéro de compte bancaire ou postal du ou des demandeurs ;
 - Nom et adresse de l'exécutant du projet ;
 - Nom et adresse du responsable du projet.

- *Description du projet :*
 - Nom et brève description ;
 - Objectifs ;
 - Groupe cible ou bénéficiaire et manière dont ce groupe est impliqué dans le projet ;
 - Pertinence du projet pour le groupe cible ou les bénéficiaires ;
 - Calendrier, durée du projet et mode d'exécution ;
 - Lieu ou région ;
 - Pertinence par rapport au développement ;
 - Budget ;
 - Contribution propre sous forme d'argent, de matériel ou de terres ;
 - Montant demandé.

Pièces à fournir : Documents justifiant l'activité de l'association (rapport d'activités narratif et financier).

Démarche à suivre :

- Contact téléphonique avec le responsable de la coopération de l'Ambassade des Pays-Bas ;
- Envoi du projet.

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

Il n'y a pas de système de commissions. Les dossiers reçus sont pré-sélectionnés et évalués par le responsable de la coopération et soumis pour approbation à l'Ambassadeur qui décide de l'octroi des financements.

L'examen de la demande dure environ de trois à cinq semaines. Si la demande est refusée, l'organisation est informée de la décision et des motifs du refus. Si la décision est positive, le montant attribué sera versé au demandeur après signature du contrat.

Après avoir utilisé les fonds, les bénéficiaires de la contribution doivent présenter un rapport financier et un rapport final sur le déroulement du projet. L'Ambassade peut à tout moment faire une évaluation de l'utilisation des fonds et inspecter l'activité.

Il n'existe de période favorable pour le dépôt des dossiers de demande de financement.

Raisons les plus fréquentes de rejet des dossiers de candidature :

- Les demandes ne semblent pas émaner, ni être orientées vers les bénéficiaires ;
- Les demandes ont été envoyées à plusieurs bailleurs qui le sont rejetées ;
- Requérants pas suffisamment connus ;
- Projets non inscrits dans la durabilité ;
- Projets non porteurs de processus que les bénéficiaires vont s'approprier.

COORDONNEES

Personne contacts :

Nom	Poste
M. Van BUNNINGEN	Responsable de la coopération à l'Ambassade des Pays-Bas

Adresse au Maroc : 40 rue de Tunis, Tour Hassan, BP 329, RABAT

Téléphone : 037.72.67.80

AMBASSADE DE SUISSE

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

Type de structure : Ambassade.

Représentation au Maroc : Rabat.

Date de création de l'antenne marocaine : L'Ambassade de Suisse n'est pas dotée d'un service de coopération. Pour la Suisse, le Maroc n'est pas un pays prioritaire en matière de coopération car son Produit Intérieur Brut par habitant dépasse les 1.000 \$. Ainsi, le Maroc n'est pas considéré comme un pays en voie de développement. *Toutefois, un petit fonds d'ambassade est mis à la disposition des ONG marocaines.*

Objectifs :

- Lutte contre la pauvreté avec les populations les plus défavorisées ;
- Promouvoir les projets de développement initiés par les ONG.

Domaines d'intervention :

- Education de base ;
- Agriculture ;
- Mise en place de coopératives ;
- Coopératives féminines ;
- Mise en place d'ateliers de couture, de broderies, de tapis...

Remarque : pour l'année 2000, la priorité était accordée aux enfants de la rue

Programmes en cours au Maroc :

- Mise en place d'une coopérative féminine de tissage au Sud du Maroc ;
- Apprentissage des métiers artisanaux au Nord du Maroc.

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé : Appui financier à des projets de développement local.

Nombre de projets d'associations financés en 2000 : De nombreux projets ont été reçus, mais aucun chiffre exact n'est disponible.

Catégories de requérants : ONG, associations locales, coopératives.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Public bénéficiaire : Femmes, enfants, jeunes, toutes catégories de population en difficulté, selon les projets.

Durée moyenne des projets : 1 an.

Conditions de financements / Critères d'admissibilité :

- Les projets ne doivent pas dépasser une année ;
- L'ONG soumissionnant doit être connue et disposer d'un statut juridique ;
- Le projet ne doit pas être cofinancé par d'autres bailleurs de fonds.

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Formulation du projet : Libre choix de formulation du projet.

Suite au dépôt de la demande de financement, une discussion rapide est entreprise avec l'ONG requérante, car l'Ambassade ne dispose pas de critères fixes de sélection des dossiers de candidature.

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

Une discussion s'effectue entre les personnes concernées au niveau de l'Ambassade.

Délais de dépôt des dossiers de candidatures : Pas de délais, les dossiers peuvent être déposés durant toute l'année.

Délais moyen de réponse : Moins de deux mois.

Raisons les plus fréquentes de rejet des dossiers de candidature :

- Le projet ne rentre pas dans les préoccupations de l'Ambassade ;
- Projets non participatifs émanant de souhaits individuels.

Conseils pour une amélioration des dossiers de candidature :

- Choix de projets entrant dans les préoccupations de l'Ambassade ;
- Les projets doivent émaner d'un grand nombre de personnes et non uniquement d'un groupe restreint ;
- Les problématiques autour desquelles les projets sont formulés doivent constituer de véritables problèmes.

COORDONNEES

Personnes contacts :

Nom	Poste
M. Claude DUVOISIN	Responsable de la coopération

Adresse au Maroc : BP 1698, RABAT

Téléphone : 037.70.69.74

UNITED STATES AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPEMENT (USAID)

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

Type de structure : Agence de développement.

Représentation au Maroc : Rabat.

Date de création de l'antenne marocaine : C'est une agence de développement internationale qui existe depuis 1957.

Objectifs :

- Contribuer au maintien de la stabilité régionale ;
- Promouvoir la prospérité économique ;
- Soutenir l'engagement du gouvernement marocain en faveur de la démocratisation, notamment en matière de décentralisation.

Domaines d'intervention :

- Développement économique et secteur privé ;
- Education de base ;
- Santé reproductive et infantile ;
- Gestion des ressources en eau ;
- Thèmes transversaux : questions liées au genre, partenariats secteur public/secteur privé, promotion des capacités locales pour le développement.

La stratégie préconisée par l'USAID pour la période 1999-2006 introduit un programme limité dans le domaine de la gouvernance, qui se focalisera sur la société civile, l'état de droit, la décentralisation, et les droits des femmes du point de vue légal.

Pour l'année 2000, les domaines d'action prioritaires étaient d'ordre :

- Economique ;
- Environnemental.

Dans le but de maximiser l'impact de ses programmes, l'USAID porte une attention particulière à la pérennisation de ses investissements passés et à concentrer ses efforts, dans la mesure du possible, dans la région du Souss-Massa-Drâa.

Programmes en cours au Maroc : Les programmes en cours sont des programmes bilatéraux, menés conjointement entre gouvernements marocain et américain.

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé : Appui financier et méthodologique.

Catégories de requérants :

- ONG ;
- Associations ;
- Collectivités locales ;
- Gouvernement marocain et secteur privé à travers le gouvernement marocain.

Caractéristiques des organisations demandeuses : Les ONG et associations sont intégrées à ces projets de développement à travers le gouvernement.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Public bénéficiaire : Femmes, jeunes, enfants (tout dépend des projets).

Durée moyenne des projets : les projets s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de l'USAID sur 4/5 ans, et ils peuvent être prolongés.

Conditions de financements / Critères d'admissibilité : Pour être acceptés, les projets soumis par des ONG/associations doivent s'inscrire dans le cadre d'un programme mené en partenariat entre l'USAID et le gouvernement marocain.

Par ailleurs, les ONG/associations requérantes doivent avoir :

- Un statut légal ;
- Une expérience dans le domaine de l'éducation.

Exemples de projets financés :

Types de projets	Domaines d'action
Urbains	<ul style="list-style-type: none">- Santé ;- Education de base.
Ruraux	<ul style="list-style-type: none">- Micro-financement rural ;- Environnement : introduction de modes d'agriculture modernes.

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Formulation du projet : Formulation libre du projet (pas de format type).

Avant d'envoyer une demande de financement, il faut engager un processus de partenariat avec un organisme gouvernemental marocain ayant un programme avec l'USAID.

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

La demande de financement reçue est transmise aux départements concernés à l'USAID. La décision est prise après examen du dossier, au cas par cas.

COORDONNEES

Personne contact :

Nom	Poste
M. James BEDNAR	Directeur de l'USAID au Maroc
M. Jawad BAHJI	Assistant des programmes de développement

Adresse au Maroc : 10, avenue Mehdi Ben Barka, RABAT-Souïssi

Téléphone : 037.63.20.01

UNIFEM

INFORMATIONS SUR L'ORGANISME

Dénomination : Fonds de Développement des Nations Unies pour les Femmes.

Type de structure : Agence spécialisée des Nations Unies.

Siège : New York (USA).

Représentation au Maroc : Rabat.

Date de création de l'antenne marocaine : 1999 (arrivée de la représentante UNIFEM dans la région - Maroc, Algérie, Tunisie). Avant cette présence physique, UNIFEM menait déjà des activités au Maroc.

Fonctionnement de la structure :

- *Un Plan* d'Action Stratégique Mondial est défini pour une durée de quatre ans. C'est sur cette base que sont déclinés les programmes régionaux et les lignes d'action par pays ;
- *Fonds d'affectation spécial pour lutter contre la violence* : appels d'offre annuels sur le thème de la violence à l'égard des femmes, auxquels répondent les ONG.

Objectifs :

- Promotion des droits humains des femmes et lutte contre la violence ;
- Promotion de mécanismes de bonne gouvernance ;
- Promotion de la participation des femmes dans les postes de prise de décision ;

Domaines généraux d'action :

- Droits humains des femmes ;
- Renforcement de la participation des femmes dans les processus de prise de décision et promotion de la paix ;
- Renforcement du pouvoir économique des femmes ;
- Prise en compte de l'approche genre dans la planification du développement ;
- Préparation de Beijing + 5.

Domaines d'action prioritaires (pour l'année 2000) :

- *Social :*
 - Lutte contre la violence ;
 - Egalité entre les sexes ;
 - Promotion de la femme et de la famille.
- *Politique et juridique :*
 - Droits des femmes ;
 - Participation politique des femmes.

Programmes en cours au Maroc :

- Soutien au projet d'étude du collectif Maghreb Egalité 95 (égalité entre les sexes) ;
- Soutien au programme de sensibilisation et de mobilisation pour les droits de la femme, mis en œuvre par le Front pour les Droits de la Femme Marocaine ;
- Programme de sensibilisation et de plaidoyer pour appuyer le changement du code électoral, avec l'Association Démocratique des Femmes du Maroc ;
- Projet de promotion de la femme et de la famille à travers la perspective genre et développement.

Partenaires de l'organisation : L'UNIFEM travaille essentiellement avec les ONG, pour un plaidoyer de la société civile, et depuis peu avec le gouvernement.

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé : Financement d'organisations locales travaillant sur la question du genre et des femmes.

Catégories de requérants : ONG, associations, réseaux d'associations.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Public bénéficiaire : Femmes, jeunes. Il importe de travailler pour la promotion de la femme mais de ne pas traiter qu'avec la femme (approche genre).

Durée moyenne des projets : Pas de durée limitée.

Critères d'admissibilité :

- Le projet doit s'inscrire dans les domaines d'activité d'UNIFEM ;
- L'organisation requérante doit être légalement reconnue ;
- L'association doit avoir au moins une année d'existence ;
- Le requérant doit avoir déjà mené des projets et/ou eu activités (crédibilité).

Fourchette de financement : Entre 50.000 et 4.000.000 DH.

Remarques concernant l'aide financière proposée : Elle peut également financer des ressources humaines spécifiques (animateur, consultant fournissant un appui technique spécifique...).

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Formulation du projet : Fiche de projet.

Les informations suivantes sont requises :

- Informations sur l'association (statuts, membres, activités...);
- Objectifs du projet ;
- Stratégie ;
- Activités ;
- Résultats attendus et indicateurs de suivi ;
- Mécanisme de suivi-évaluation ;
- Calendrier ;
- Budget.

Démarche à suivre : Téléphoner et venir présenter le projet (entretien).

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

Petits projets : Sélectionnés par Mme BENJELLOUN, représentante de l'UNIFEM au Maroc, et une autre personne spécialiste « genre » du système des Nations Unies, au bureau de l'UNIFEM au Maroc.

Gros projets : Comité inter-agence (au Maroc ou au siège).

Période idéale de dépôt des dossiers de candidature : Au début de l'année (fonds d'affectation spécial entre le 1^{er} Janvier et le 30 Mars).

Délais moyen de réponse : Moins de deux mois (réponse possible en une semaine pour les petits projets sélectionnés au Maroc ; délais plus long pour les plus gros projets).

Raisons les plus fréquentes de rejet des dossiers de candidature : Mauvaise formulation des projets.

Conseils pour une amélioration des dossiers de candidature :

- Porter une attention particulière à la formulation des dossiers ;
- Prendre plus de temps pour rechercher des fonds ;
- Intégrer l'action dans un cadre, une démarche.

COORDONNEES

Personne contact :

Nom	Poste
Mme Zineb TOUIMI BENJELLOUN	Conseillère Régionale « Genre »

Adresse au Maroc : Angle av.Moulay Hassan et rue Moulay Ahmed Loukili, RABAT

Téléphone : 037.70.35.55 **E-Mail :** z.touimi-benjelloun@undp.org

Fax : 037.70.15.66 **Site internet :** www.unifem.undp.org

PROGRAMME DE MICROFINANCEMENTS - FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (PMF/FEM)

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

Type de structure : Organisation internationale.

Siège : New York (USA).

Représentation au Maroc : Rabat.

Date de création de l'organisation : 1992 (depuis 1998 au Maroc).

Présentation de l'organisation : Le FEM est une entité internationale unique. Sa mission, sa gestion et ses procédures internes constituent des réponses innovatrices à l'esprit et au mandat du Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992. Depuis sa création, en 1992, le Programme de micro-financements occupe, au sein du mécanisme du Fonds pour l'Environnement Mondial, une place stratégique en finançant les initiatives à base communautaire qui satisfont les objectifs du Fonds.

Le Programme de micro-financements du FEM (PMF/FEM) est actuellement opérationnel dans pays dont le Maroc. Au niveau international, les projets approuvés par le PMF/FEM sont mis en œuvre par trois agences d'exécution :

- Le PNUD ;
- La Banque Mondiale ;
- Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Au Maroc, le PMF/FEM a été initié en 1998. Il est exécuté par le PNUD à Rabat. Un Coordinateur National et un Comité National de Direction (CND) sont chargés de sa gestion opérationnelle et assurent notamment :

- La diffusion d'informations sur le Programme auprès des ONG et groupements communautaires (objectifs et orientations du programme, modalités opérationnelles relatives à la formulation des demandes de financement) ;
- La sélection des projets présentés pour financement au programme ;
- Le support technique, le suivi et l'évaluation des projets approuvés.

Objectifs : L'objectif principal du PMF/FEM est de démontrer que les actions et les technologies communautaires peuvent, quand elles réussissent et sont reproduites, contribuer à la réduction des menaces qui pèsent sur l'environnement mondial.

Les objectifs spécifiques du programme sont :

- Renforcer les capacités des ONG et des groupes communautaires pour faire face aux problèmes liés à l'environnement ;
- Partager les approches et les stratégies réussies de telle sorte que les ONG et les groupes communautaires puissent en bénéficier dans le cadre de leurs expériences respectives ;
- Tirer des enseignements des activités communautaires qui seront utiles aux gouvernements et aux organismes intergouvernementaux afin de contribuer à la protection de l'environnement mondial.

Thèmes d'intervention prioritaires : La mission du FEM est la protection de l'environnement mondial à partir des actions locales. La réalisation d'avantages environnementaux mondiaux s'effectue par le financement de programmes et projets locaux dans deux domaines focaux :

- *La biodiversité :* le PMF/FEM finance des projets qui appuient ou encouragent la préservation, l'utilisation et la gestion rationnelle de la biodiversité dans les écosystèmes ;
- *Les changements climatiques :* les projets doivent contribuer lever les obstacles culturels, institutionnels, techniques et économiques, et à promouvoir la diffusion de technologies et de mesures accessibles, rationnelles et respectueuses du climat sur l'ensemble d'une localité ou d'une région.

Les activités relatives à la dégradation des sols, notamment la désertification et la déforestation, peuvent être retenues dans la mesure où elles sont liées aux quatre domaines prioritaires précédents.

Priorités géographiques : Les actions du PMF/FEM Maroc sont orientées vers des espaces géographiques spécifiques, en donnant la priorité aux zones et régions concernées directement et indirectement par la mise en œuvre des conventions internationales relatives aux thèmes prioritaires du FEM. Ainsi, la stratégie nationale du PMF/FEM Maroc accorde une attention particulière au développement d'un portefeuille de projets intégrés, ayant entre eux des liens tant au niveau thématique que géographique. Elle privilégie à cet égard les projets qui sont exécutés dans les espaces géographiques suivants :

- Le milieu rural, notamment là où vivent les populations les plus défavorisées et des communautés les plus isolées ;
- Les écosystèmes arides et semi-arides / les régions sahariennes et pré-sahariennes ;
- Le littoral et les écosystèmes marins et d'eau douce ;
- Les écosystèmes de forêts ;
- Les zones montagneuses fragiles ;
- Les zones vulnérables (« hot spot ») ;
- Les agglomérations urbaines à forte concentration d'activités industrielles ;
- Les zones d'importance écologique : parcs nationaux, réserves naturelles, écosystèmes fluviaux et lacustres ;
- Les endroits à forte concentration touristique ;

- Les régions et zones où des projets ayant une relation avec les domaines prioritaires du FEM sont en cours d'exécution.

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé : Appui financier et méthodologique pour la réalisation de projets liés aux domaines d'action cités ci-dessus.

Nombre de projets d'associations financés à ce jour :

Catégories de requérants :

- ONG nationales, régionales et locales ;
- Associations professionnelles ;
- Coopératives ;
- Associations de femmes ;
- Associations de jeunes.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Critères de sélection :

- Le projet doit s'inscrire dans l'un des thèmes prioritaires du PMF/FEM ;
- Le projet doit être mis en œuvre dans les zones prioritaires du FEM ;
- Le projet doit tenir compte des orientations de la stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable ;
- Le projet doit associer des organisations locales ;
- Le projet doit se baser sur les ressources scientifiques et techniques locales ;
- Le projet doit être bénéfique pour la communauté ;
- Le projet doit s'appuyer sur le principe de la participation communautaire depuis sa conception jusqu'à l'évaluation de son impact ;
- Le projet doit comprendre un élément de renforcement des capacités ;
- Le projet doit être co-financé.

Montant des financements : maximum 500.000 DH (50.000 US \$).

Catégories d'activités financées :

- Les projets de démonstration : pour tester des approches communautaires et des technologies appropriées dans les domaines d'intervention du PMF/FEM ;
- Les projets de renforcement des capacités : pour améliorer la qualité de l'intervention des ONG et des groupements communautaires, en matière de biodiversité et de changements climatiques ;
- Les projets de recherche appliquée et d'analyse des politiques : pour relever les impacts et implications des projets financés par le PMF/FEM ;
- Les projets d'information, d'établissement de réseaux et de promotion de la concertation : pour étendre l'impact des initiatives

communautaires et appuyer les efforts de plaider vers la réforme des barrières institutionnelles et politiques (visites sur le site, documentation, ateliers de travail, publications...). Ces activités doivent être directement reliées aux projets appuyés par le PMF/FEM.

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Formulation du projet : Existence d'un formulaire type de présentation de projets (voir en annexe).

Démarche à suivre : Contacter la Coordination Nationale du PMF/FEM à Rabat pour engager la procédure de demande de financement.

ETAPES A SUIVRE POUR LE MONTAGE ET LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET FINANCE PAR LE PMF/FEM

Phase 1 : Identification et conception du projet.

- Elaboration d'un concept de projet comprenant une page de couverture et au maximum trois pages de texte, en suivant le canevas établi à cet effet par le PMF/FEM ;
- Soumission du concept de projet au Coordinateur National en vue de clarifier et affiner l'idée de projet ;
- Soumission du concept de projet au Comité National de Direction du Programme (CND) pour examen et approbation ;
- Avis d'acceptation ou de refus du concept de projet soumis.

Phase 2 : Proposition de projet.

- Elaboration de la proposition de projet : une page de couverture, une page de sommaire, 15 pages de texte maximum (incluant tableaux et schémas), une fiche d'évaluation financière, et annexes (10 pages maximum) ;
- Soumission au Coordinateur National pour examen ;
- Révision de la proposition de projet et soumission au CND pour examen.

Phase 3 : Approbation du projet.

- Présentation orale du projet par l'organisation candidate par le CND ;
- Examen de la proposition et décision du CND : trois possibilités :
 - Approbation totale ;
 - Approbation avec introduction de certains amendements ;
 - Désapprobation justifiée.
- Signature du contrat d'approbation du projet.

Phase 4 : Exécution et suivi du projet.

- L'exécution et le suivi se font conformément aux clauses du contrat qui lie l'organisation et le PMF/FEM ;
- Le premier versement de fonds s'effectue après signature de la convention. Les versements ultérieurs se font sur la base de rapports d'activités et de l'état d'avancement du projet.

Phase 5 : Evaluation finale du projet.

Une évaluation finale est réalisée pour examiner le degré de correspondance entre les objectifs définis et les réalisations effectives du projet.

COORDONNEES

Personnes contacts :

Nom	Poste
Mlle Lamiss NACIRI	Coordinatrice nationale du PMF/FEM

Adresse au Maroc : CINU, 6 rue Tarik Ibn Ziad, RABAT-Chellah

Téléphone : 037.66.14.35/36

Fax : 037.66.14.36

E-Mail : gef.naciri@fusion.net.ma **Internet :** <http://www.pnud.org.ma/>

ASSOCIATION MAROCAINE DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT (AMSED)

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

Type de structure : ONG marocaine.

Siège : Rabat.

Date de création de l'organisation : 1993.

Objectifs : Appuyer les associations locales marocaines dans la gestion de projets d'auto-développement.

Organisation :

- Programme d'Appui au Secteur Associatif (PASA) ;
- PASA IST/SIDA : santé liée à la prévention des IST (Infections Sexuellement Transmissibles) / SIDA ;
- Alphabétisation et enseignement de base ;
- Micro-entreprise et micro-crédit (ce volet est désormais géré par une association indépendante, l'INMAA - Institution Marocaine d'Appui à la Micro-entreprise -, créée en 1999).

Domaines d'intervention :

- Soutien de l'alphabétisation et enseignement de base ;
- Micro-entreprise et micro-crédit ;
- Promotion de la santé et prévention des IST/SIDA ;
- Protection de l'environnement ;
- Appui au secteur associatif marocain et renforcement de capacités.

Programmes en cours dans le cadre du soutien au secteur associatif :

- Programme d'appui aux capacités de gestion locale au Nord du Maroc ;
- Programme de promotion des initiatives locales de développement (Tensif, Marrakech, Al Haouz) ;
- Fonds des petits projets.

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé :

En ce qui concerne le Volet d'appui aux associations :

- Formation (ateliers) ;
- Information (tables rondes et bulletins d'information) ;
- Financements de projets :
 - Environnement ;

- Adduction d'eau potable ;
- Scolarisation.

En ce qui concerne le Volet PASA IST/SIDA :

- Formation et apprentissage ;
- Actions auprès des femmes ;
- Prévention.

Nombre de projets d'associations financés à ce jour : En 1998-1999, 12 projets ont été réalisés en partenariat avec 10 associations, sur le fonds des petits projets.

Catégories de requérants : ONG et associations locales.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Public bénéficiaire : Femmes, enfants, jeunes, toutes populations en situation de précarité.

Durée moyenne des projets : 1 an.

Critères de sélection :

- Clarté ;
- Faisabilité ;
- Approche participative ;
- Participation financière : contribution de la population, si possible, (en argent ou en nature), et de l'association (pas de pourcentage déterminé).

Montant des financements : Très variable (dépend des projets).

Remarques concernant l'aide financière proposée : Une ressource humaine peut être financée s'il s'agit d'un animateur, lié directement au projet. Le bénévolat est privilégié. Les postes de cadres ne sont pas pris en charge.

Exemples de projets financés :

Types de projets	Domaines d'action
Programme d'appui aux capacités de gestion locales au Nord du Maroc	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement de puits ; - Encadrement de femmes exerçant l'artisanat ; - Aménagement et équipement d'un centre de formation informatique ; - Aménagement et équipement d'une crèche ; - Aménagement d'un jardin public.

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Formulation du projet : Il existe un canevas de projet qui peut être demandé à AMSED.

Ce canevas comporte les éléments suivants :

- Objectif général ;
- Objectifs particuliers ;
- Activités ;
- Modalités d'évaluation.

Démarche à suivre :

- Contact avec AMSED ;
- Envoi des documents nécessaires :
 - Présentation de l'association et de ses statuts ;
 - Proposition de projet.
- Pièces à fournir : variable selon les projets.

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

Procédures de sélection :

- *Petits projets :*
 - Envoi de la proposition de projet ;
 - Etude de la faisabilité du projet ;
 - Projets présentés au comité de sélection.
- *Projets plus conséquents :*
 - Proposition de partenariat ;
 - Travail en ateliers éventuellement.

Nombre de commissions par an et dates de déroulement :

- *Petits projets :* plusieurs commissions par an ;
- *Projets plus conséquents :* 2 commissions par an.

Pour le programme IST/SIDA : une commission en novembre et une en février/mars environ.

Période idéale de dépôt des dossiers de candidatures :

- Envoi de projets : toute l'année ;
- Prospection réalisée par l'AMSED : période de juin-juillet.

Composition du comité de sélection :

- *Petits projets :* Comité d'approbation interne (tous départements représentés)
- *Projets plus conséquents :* Comité Consultatif et d'Approbation des Projets (membres de l'association).

Raisons les plus fréquentes de rejet des dossiers de candidature :

Non pertinence et non faisabilité.

Conseils pour une amélioration des dossiers de candidature :

- Identifier le vrai problème ;
- Bonne description pour une meilleure clarté ;
- Justifier les propos et les actions ;
- Situer les problèmes avec des données précises.

COORDONNEES

Personnes contacts :

Nom	Poste
Mme Malak BENCHEKROUN	Directrice
Mlle Aïcha CHOQAIRI	Chargée du Programme PASA SIDA
M. Hamid Ben CHRIFER	Responsable de l'appui au secteur associatif

Adresse au Maroc : 11 rue Al Mâarif, Quartier Aviation, RABAT, Code postal 10.000

Téléphone : 037.75.93.52/53

Fax : 037.75.00.98

E-Mail : amsed@maghrebnet.net.ma

HELEN KELLER INTERNATIONAL

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

Type de structure : ONG.

Siège : New York (USA).

Représentation au Maroc : Rabat et Zagora.

Date de création de l'antenne marocaine : 1986.

Objectifs :

- Promouvoir la santé oculaire dans les régions pauvres ;
- Lutter contre la cécité.

Domaines d'intervention :

- *Santé :*
 - Lutte contre les maladies oculaires (cataracte, trachome) ;
 - Lutte contre la malnutrition ;
 - Santé scolaire.
- *Développement rural :*
 - Amélioration de l'environnement ;
 - Désenclavement ;
 - Activités génératrices de revenus.
- *Education :*
 - Scolarisation des filles ;
 - Alphabétisation.

Programmes en cours au Maroc :

- Formation de médecins en soins oculaires primaires ;
- Lutte contre la cataracte cécitante ;
- Lutte contre la cataracte congénitale ;
- Lutte contre les déficiences visuelles en milieu scolaire ;
- Programme intégré de lutte contre le trachome cécitant ;
- Programme intégré de lutte contre la malnutrition.

Principaux partenaires de l'organisation :

- *Etat :* Ministère de la Santé ;
- *Associations :* Associations de la province de Zagora.

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé : Financement dans le cadre de partenariats.

Service d'appui aux associations : Cet appui est délivré dans le cadre du programme de lutte contre le trachome cécitant dans la région de Zagora.

Nombre de projets d'associations financés en 2000 : 4.

Catégories de requérants : Associations de la province de Zagora.

Caractéristiques des organisations demandeuses :

- L'association doit avoir des membres alphabétisés ;
- Elle doit avoir une légitimité locale (reconnue par la population) et légale (dahir 58) ;
- Elle doit témoigner d'une forte motivation.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Public bénéficiaire : Population pauvre de 37 localités de la province de Zagora. Les catégories de population prioritairement visées sont les femmes et les enfants.

Durée moyenne des projets : 5 ans.

Conditions de financements et critères d'admissibilité :

- *Objectif du projet :* Promotion de la santé et lutte contre les maladies oculaires.
- *Localisation du projet :*
 - Province de Zagora : zones rurales enclavées, oasis ;
 - Zones marquées par de mauvaises conditions épidémiologiques : localités les plus endémiques.

Fourchette de financement : Entre 100.000 et 400.000 DH.

Remarques concernant l'aide financière proposée : Elle peut servir à couvrir des frais de ressources humaines.

Exemples de projets financés :

Types de projets	Domaines d'action
<ul style="list-style-type: none">• Lutte contre l'environnement insalubre ;• Lutte contre le désenclavement ;• Alphabétisation.	<ul style="list-style-type: none">- Réhabilitation d'écoles : forage de puits, constructions de latrines, installations de lavabos, réhabilitation de classes, poses de moustiquaires...- Construction d'un hammam.- Construction d'un pont à Taliouine.- Alphabétisation de 5800 femmes en deux phases : alphabétisation, et éducation à la santé

PROCEDURES DE FINANCEMENT

La procédure de sélection étant en cours de formalisation à la date de notre entretien, les informations n'ont pu être obtenues. Il conviendra donc de se renseigner directement auprès de l'ONG Helen Keller International.

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Formulation du projet : Formulation libre.

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

Etape 1 : Rencontre sur le terrain.

Etape 2 : Sélection des associations selon leurs compétences.

Etape 3 : Mise en place d'un partenariat.

Etape 4 : Réflexion menée conjointement sur le terrain et décision consensuelle sur les projets à entamer.

Etape 5 : L'association de vient opératrice.

COORDONNEES

Personnes contacts :

Nom	Poste
Dr Fatima Zohra AKALAY	Directrice
M. BATAL M. AÏT HAMZA	Chargés de programme en développement communautaire

Adresse au Maroc : 10, rue Jabal Tazka, appt 5, RABAT AGDAL

Téléphone : 037.66.52.66

E-mail : hki@acdim.net.ma

Fax : 037.91.75.90

Site internet : <http://www.hki.com/>

OXFAM QUEBEC

INFORMATIONS SUR L'ORGANISME

Type de structure : ONG internationale.

Siège : Québec.

Représentation au Maroc : Rabat.

Date de création de l'antenne marocaine : 1994.

Objectifs :

- Aider les personnes dans l'urgence ;
- Ouvrir dans les pays pauvres à potentiel de développement ;
- Promouvoir l'approche genre dans le développement ;
- Développer des activités génératrices de revenus pour les femmes les plus démunies ;
- Développer un esprit de solidarité entre les canadiens : plus les canadiens cotisent pour la lutte contre la pauvreté, plus le gouvernement canadien augmente ses dons.

Domaines d'intervention :

- Accompagnement social dans le secteur de l'eau particulièrement en milieu rural (en partenariat avec le PNUD et le gouvernement marocain) ;
- Insertion économique des femmes ;
- Promotion de l'approche genre et développement ;
- Santé (mères et enfants, accoucheuses traditionnelles) ;
- Formation Nouvelles Technologies de l'Information en appui aux associations locales marocaines.

Programmes en cours :

- PAGER (accompagnement social dans le domaine de l'eau) ;
- PRODEL (programme d'action sociale dans le domaine de l'eau financé par l'ACDI).

APPUI AU SECTEUR ASSOCIATIF

Forme d'appui proposé :

- Financement de projet de développement local ;
- Renforcement de capacités d'associations locales (appui technique).

Nombre de projets d'associations financés en 1999-2000 : 52 projets ont été reçus, dont 13 ont été financés, essentiellement orientés sur :

- L'insertion socio-économique des femmes ;
- L'approche genre et développement.

Catégories de requérants :

- Associations locales ;
- Réseaux/fédérations d'associations locales ;
- Coopératives.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE FOURNIE

Public bénéficiaire : Femmes, jeunes.

Durée moyenne des projets : 1 an (seuls les gros projets peuvent durer 3/4 ans).

Conditions de financements :

- L'approche préconisée pour le financement d'un projet implique qu'il soit mis en œuvre par une approche genre et une approche participative ;
- Elaboration des projets avec la population bénéficiaire ;
- Capacités de gestion du projet par l'association.

Montant des financements :

- Maximum 70.000 DH ;
- Minimum 6.800 DH.

Remarques concernant l'aide financière proposée :

- OXFAM Québec favorise la formation de dynamiques de réseaux par le soutien au financement de journées d'étude relatives à l'eau, au micro-crédit populaire, à la promotion de la femme...
- OXFAM Québec encourage les associations qui prennent en charge les femmes pour les appuyer dans leurs démarches.

Exemples de projets financés :

Types de projets	Domaines d'action	Pourcentage
Urbains	<ul style="list-style-type: none">- Commercialisation des produits d'artisanat ;- Salé : Appui à la structuration d'un groupe de femmes tisserandes en coopérative (Nakasha) ;- Appui à des journées de réflexion sur différentes problématiques (eau, crédit populaire, coopératives féminines...)- Soutien à des marches de femmes ;- Soutien à des associations à effet multiplicateur ;- Programme Cyber-jeunes.	40%
Ruraux	<ul style="list-style-type: none">- Appui à la mise en place de coopératives féminines (fromagerie, apiculture, arganier, plantes aromatiques...)- Projets d'adduction à l'eau potable.	60%

PROCEDURES DE FINANCEMENT

COMMENT FORMULER UNE DEMANDE ?

Formulation du projet : Format type de fiches techniques à remplir.

Remarque : Il existe deux types de formulaire : un relatif à l'association requérante, et l'autre au projet à financer.

Démarche à suivre : Après le dépôt de la demande de financement, l'association requérante sélectionnée est convoquée pour un entretien.

Date de dépôt des dossiers de demande de financement : Tout au long de l'année.

COMMENT S'OPERE LA SELECTION ?

Elle est effectuée par un comité de sélection composé de deux personnes travaillant à OXFAM Québec (le chargé des projets et la conseillère genre et développement) ainsi qu'une personne marocaine extérieure à OXFAM Québec.

Un accusé de réception, sans promesse de financement, est délivré rapidement aux requérants. Une réponse négative est très rapide, une réponse positive demande des séances d'accompagnement des demandeurs.

Raisons les plus fréquentes de rejet des dossiers de candidature :

- Approche non participative ;
- Pas d'adhésion aux valeurs et potentiels d'OXFAM Québec (approche genre et développement, insertion économique des femmes, eau) ;
- Absence d'adhésion des bénéficiaires des projets (absence d'approche participative) et de participation équitable de l'ensemble des bénéficiaires ;
- Mauvaise capacité de gestion associative pour la mise en œuvre des projets ;
- Absence d'études de faisabilité (marché, commercialisation... des produits) ;
- Projets non inscrits dans la durabilité ;
- Absence de réalisme et de cohérence quant aux objectifs à atteindre, moyens et durée du projet ;
- Absence de pertinence des activités comme solutions aux causes des problèmes ;
- Absence de synergie avec d'autres intervenants.

Conseils pour une amélioration des dossiers de candidature :

- Faire bénéficier les requérants de formations en montage participatif de projets ;
- Privilégier les effets multiplicateurs et mobilisateurs ;
- Identifier les objectifs, résultats, moyens et ressources humaines/financières nécessaires ;
- Identifier des indicateurs de réussite ;
- Identifier de moyens de pérennisation de l'action.

COORDONNEES

Personne contact :

Nom	Poste
M. Marcel LEBEL	Chargé de Projet

Adresse au Maroc : 6 Rue Assouhoul, Aviation, 10.000 RABAT

Téléphone : 037.63.12.82/86

E-mail : oxfamqc@acdim.net.ma

Fax : 037.75.24.14

ANNEXES

Fiche technique du projet d'élaboration d'une base de donnée des bailleurs de fonds locaux

Bibliographie indicative

- Autres guides de recherche de financement
- Brochures des organisations rencontrées

Formulaires de présentation de projets